

LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX, FROID.
MINIMUM: -24°, MAXIMUM: -14°.
DEMAIN: BEAU. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL COMMUNICATION

628-1012

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

La RIO recommande le parachèvement du Stade

□ AVEC FUNICULAIRE ET OBSERVATOIRE MAIS SANS APPUI CENTRAL

■ La Régie des installations olympiques (RIO) vient de recommander au gouvernement de parachever le Stade olympique, a appris LA PRESSE hier.

Selon la proposition de la RIO — et à la condition qu'elle soit entérinée par le Conseil des ministres — le mât sera complété

GILLES BLANCHARD

de façon à y inclure tous les mécanismes de levage de la toile et le poste d'observation prévu dans les plans originaux. Les dernières études de rentabilité s'étant avé-

rées positives, le funiculaire sera également construit.

LA PRESSE tient également de source sûre que la RIO a abandonné le projet de renforcer le mât par la construction d'un appui central. Cet énorme « blockhaus » aurait défiguré le Stade. Des experts inter-

nationaux avaient d'ailleurs émis de sévères mises en garde à ce sujet. Il avait même été décrié comme « dangereux et pratiquement infaisable » par André Mogyar, ingénieur général des Ponts et chaussées de France.

voir STADE en A 2

AUJOURD'HUI

LE DEVOIR

• 75 ANS

C'est avec la sobriété qui lui est propre que Le Devoir entend célébrer aujourd'hui le 75^e anniversaire de sa fondation, auquel LA PRESSE s'associe avec respect et admiration.

pages A 6, A 8

• LORTIE

Au procès de Denis Lortie, la défense admet, « dans le but de sauver du temps », que les trois victimes ont été tuées par des balles tirées par le jeune militaire.

page A 3

• MÉTRO

L'insouciance de certaines femmes a largement contribué à l'augmentation des vols sur la personne constatée depuis le mois de novembre dans le métro de Montréal.

page A 3

• INCENDIES

En dépit de plusieurs incendies spectaculaires survenus lors de la période des fêtes, le nombre des sinistres de cette nature n'a pas augmenté l'année dernière à Montréal.

page A 3

• TAUX DE BASE

Les banques à charte canadiennes décident d'abaisser dès aujourd'hui leur taux de base à 11 p. cent, sans attendre le nouveau taux d'escompte de la Banque centrale.

page D 1

• DÉCORATION

Parmi tous les meubles, la chaise est celui qui a subi l'évolution la plus profonde au cours des siècles, acquérant une forme dictée parfois plus par le style que par la recherche du confort.

page C 1

SOMMAIRE

Annonces classées D 5, E 1 à E 4
Arts et spectacles
— Informations..... B 1 à B 3
— Horaires..... B 7
Décès, naissances, etc. D 11
Économie..... D 1 à D 10, D 12
Éditorial..... A 6
FEUILLETON
« Les portes tournantes »..... E 3
Horoscope..... E 2
Le monde..... B 4, B 5
Météo..... A 2
Mots croisés..... E 5
« Mot mystère »..... E 3
Quoi faire aujourd'hui..... B 6
Télévision..... D 1
Tribune libre..... A 7
Vivre aujourd'hui..... C 1 à C 3

TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 18



Le président Ronald Reagan, recevant M. George Shultz à son retour à Washington hier, s'est déclaré extrêmement satisfait de l'accord conclu à Genève mardi. photolaser UPI

LE NOUVEAU DIALOGUE AVEC MOSCOU

Les États-Unis se montreront souples, patients et déterminés

d'après AFP, Reuter et AP

■ WASHINGTON — Au lendemain des discussions de Genève entre le secrétaire d'État George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko, le président Reagan, affirmant que la reprise des négociations sur le désarmement marque « le début d'un nouveau dialogue avec l'Union soviétique », a lancé un appel à Moscou pour réactiver le processus de dialogue, tout en soulignant qu'il continuerait de s'opposer à toute action soviétique menaçant la liberté des États-Unis ou de leurs alliés.

Au cours de sa conférence de presse télévisée, la première depuis six mois, M. Ronald Reagan a mis particulièrement l'accent sur le « dialogue ». Evoquant la rencontre de Genève où il a été décidé de la reprise des négociations soviéto-américaines sur le

désarmement, M. Reagan a parlé « d'un simple pas » qui serait « le commencement d'un nouveau dialogue entre les États-Unis et l'Union soviétique ».

Il a précisé que les États-Unis se montreront « souples, patients et déterminés » mais, a-t-il souligné, pour des négociations constructives, « il faut être deux » et il a invité Moscou à réactiver le processus de dialogue. Il a souhaité que 1985 soit l'année « du dialogue et de la négociation » avec l'Union soviétique, en dépit des « profondes divergences » entre les deux pays.

Insistant sur « le but ultime des négociations » qui doit être « l'élimination totale des armes nucléaires », il a soutenu, en revanche, que les États-Unis doivent continuer de s'opposer aux menées soviétiques menaçant

voir DIALOGUE en A 2

Satisfaction mêlée de prudence dans le monde

page B 4

Le froid poursuit ses ravages: 26 vieillards meurent en France

■ PARIS — La vague de froid polaire qui s'est abattue depuis quatre jours sur l'Europe de la Scandinavie à la Méditerranée, est en train de passer du spectaculaire au catastrophique.

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE

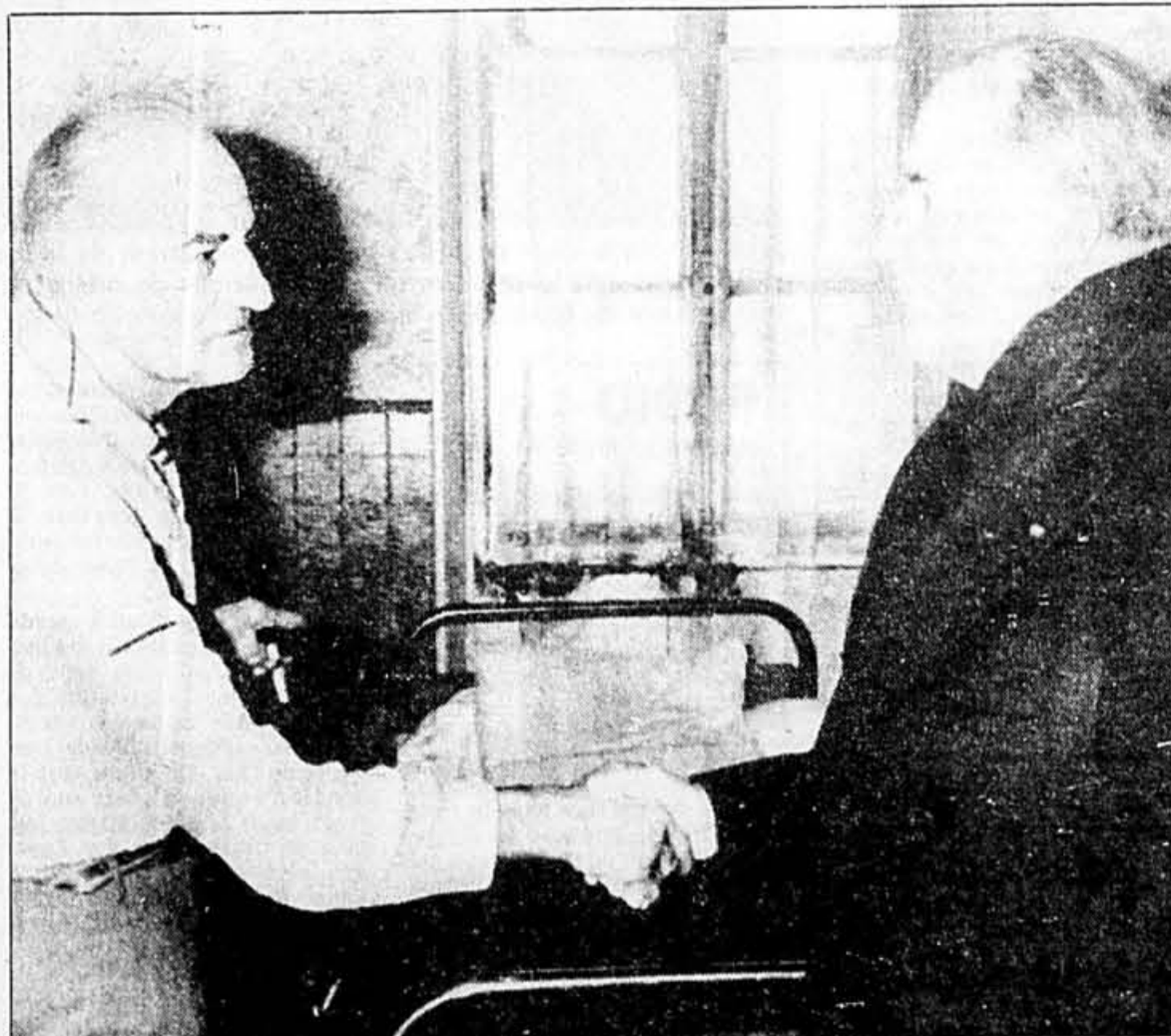
collaboration spéciale

À Grandvilliers, près de Beauvais, à moins de 80 km au nord-est de Paris, c'est presque sûrement le froid qui est responsable de la mort tragique de 26 vieillards dans l'incendie d'un hospice qui s'est déclaré un peu après minuit dans la nuit de mardi à mercredi.

Le thermomètre était tombé à moins quinze au cours de la nuit, mais le froid était aggravé par un vent puissant. Selon toute vraisemblance, une canalisation aurait éclaté à cause du gel, provoquant un court-circuit et un violent incendie sous le toit.

L'immeuble répondait aux normes de sécurité, et les secours sont arrivés très rapidement, moins de trois minutes après que l'alarme eut été donnée. Mais parmi les 196 pensionnaires, âgés de 75 ans en moyenne et souvent invalides, on n'a pas eu le temps d'évacuer ceux qui se trouvaient au dernier étage. De nombreux rescapés ainsi que plusieurs pompiers ont été traités dans des hôpitaux voisins

voir FROID en A 2



Le président François Mitterrand s'est rendu à l'hospice de Grandvilliers, hier matin. 26 pensionnaires sur 196 y ont trouvé la mort. photolaser AP

SPORTS

LA SÉRIE AUX SOVIÉTIQUES

Inférieurs, les Canadiens s'inclinent au Forum

5-4

Sports, pages 6 et 7

Gromyko-SHULTZ

ÇA LEUR A PRIS 3 JOURS DE NÉGOCIATIONS POUR SE FIXER UN RENDEZ-VOUS ... BOFF! REMARQUEZ, IL FAUT 2 OU 3 FOIS PLUS DE TEMPS AUX TULIPES POUR SORTIR DE TERRE ... ALORS!



ÇA VAUT LE... COÛT D'Y VOIR

35 000 véhicules vont être remorqués

■ Tandis que les cols bleus de Montréal s'affairent à remiser leurs souffleurs, gratteuses, sapeuses et autres monstres déneigeurs, les Montréalais retrouvent l'usage de leurs rues et trottoirs. Théoriquement, l'opération déneigement, en

MARIANE FAYREAU

cours depuis plus d'une semaine, est terminée. Elle a subi un retard de quelques jours à cause d'un manque de camions pour transporter toute cette neige.

Mais il y a bon nombre de citoyens qui n'oublieront pas cette première tempête, notamment ceux qui doivent payer une contravention pour stationnement illégal, et même pour le remorquage de leur voiture qu'ils ont dû rechercher sur les rues voisines. Les statistiques ne sont cependant pas encore disponibles sur le nombre de ces malheureux.

En prévision de la prochaine tempête de neige, voici tout ce qu'il faut savoir pour éviter d'alimenter les coffres de la Ville, en hiver. Les informations nous viennent du directeur adjoint du service des Travaux publics, M. René Morency.

■ Après une tempête, il faut surveiller les panneaux-sandwiches ou les feux oranges qui interdisent le stationnement dans la rue. Il y a 8 000 feux oranges, fixés sur 278 kilomètres de rues, en bordure des maisons. S'ils clignotent, le stationnement est interdit de jour; s'ils restent allumés, il est interdit la nuit. Quant aux panneaux

voir VÉHICULES en A 2

STADE

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon nos informations, quel-que 70 firmes auraient déjà été consultées afin d'établir le plus juste coût du stade au parachèvement du Stade. Celui-ci se chifferrait à quelque \$140 millions.

Rejoint hier au téléphone, M. Jean Deschamps, président de la RIO, a confirmé les informations de LA PRESSE voulant que l'organisme vienne de recommander au gouvernement le parachèvement du Stade. M. Deschamps a consenti à situer dans le temps les étapes de la démarche mais s'est refusé à tout commentaire sur la nature de la solution proposée.

Selon le président de la RIO, la firme Lavalin a produit les conclusions de son étude le 30 novembre devant les membres du conseil d'administration de la RIO et M. Guy Chevrete, le ministre responsable du dossier. On se souviendra que la firme Lavalin avait été mandatée par la RIO pour valider les plans, étudier toutes les réserves formulées, évaluer les coûts et l'échéancier d'un éventuel parachèvement.

Les conclusions des ingénieurs ont par la suite été étudiées en comité et deux autres fois — les 18 décembre et 3 janvier — par le conseil d'administration de la RIO. Au terme de cette dernière assemblée, les administrateurs, pleinement satisfaits, prenaient la décision de recommander le parachèvement du Stade au gouvernement.

« Je ne puis en dire davantage », a dit M. Deschamps. « La décision appartient maintenant à l'actionnaire principal (le gouvernement) qui annoncera sa décision quand bon lui semblera ».

En mai, le président de la RIO avait déclaré à LA PRESSE qu'il comptait « lever toutes les hypothèques sur le parachèvement du Stade avant la fin de 1984 ».

Si l'échéancier a été respecté, si Lavalin a su répondre à toutes les questions, les Montréalais devront néanmoins attendre quelque temps encore avant de connaître la décision gouvernementale.

Selon nos informations, le Conseil des ministres n'aurait pas statué sur la recommandation de la RIO lors de sa réunion d'hier et ne le fera probablement pas avant le congrès spécial du PQ, le 19 janvier.

DIALOGUE

SUITE DE LA PAGE A 1

leur liberté ou celle de leurs alliés, tout en ajoutant que les super-puissances doivent aussi ouvrir ensemble lorsque cela peut servir leurs intérêts mutuels.

Interrogé sur son Initiative de Défense Stratégique (IDS), plus connue sous l'appellation de guerre des étoiles, M. Reagan a affirmé qu'elle ferait aussi l'objet de négociations avec l'URSS, précisant toutefois qu'il ne s'agissait pour le moment que d'un programme de recherches d'armes non-nucléaires et que la négociation avec les Alliés et l'URSS ne viendrait qu'après l'aboutissement de ces études. Il a, par contre, déclaré que ce programme se poursuivrait.

« Nous ne savons même pas encore de quel type d'armes il s'agira », a lancé le président américain. « Toutefois, s'est-il exclamé, cela ne vaut-il pas la peine de chercher s'il n'y a pas d'arme plus humaine et plus morale plutôt que de dire que la seule défense que nous ayons à l'âge nucléaire est que, s'ils

tuent plusieurs dizaines de millions d'entre nous, nous tuons plusieurs dizaines de millions d'entre eux ? ».

« Nous cherchons une arme qui puisse détruire les armes nucléaires... n'étant pas nucléaire elle-même. Détruire les armes, pas les gens », a conclu M. Reagan, en s'insurgeant contre le nom de guerre des étoiles communément donné au programme.

Abordant d'autres points dans sa conférence, le président Reagan s'est engagé à limiter les dépenses gouvernementales de l'année financière 1986 à leur niveau de 1985 afin de réduire le déficit budgétaire dépassant annuellement 200 milliards de dollars. Il a expliqué, hier soir, pourquoi il s'était opposé à plusieurs de ses conseillers et des membres du Congrès qui lui avaient suggéré de faire des économies sur les dépenses militaires, en particulier en 1987 et 1988.

« La défense, a-t-il affirmé, n'est pas un programme pour lequel nous pouvons déterminer ce que nous voulons dépenser. Ceci est dicté par les circonstances extérieures ».

VÉHICULES

SUITE DE LA PAGE A 1

orange, ils sont installés en bordure de la rue et indiquent clairement les heures où il est interdit de garer sa voiture.

Les panneaux sont en place, et les feux allumés, au moins quatre heures avant le moment d'entrée en vigueur de leur commandement. Ainsi, si le stationnement est prohibé à partir de 19h, il y aura avertissement au moins à partir de 15h.

Si le déneigement va plus lentement que prévu, les ouvriers doivent enlever les panneaux ou éteindre les feux orange. Ou les modifier pour la période qui suit. « On est en train de demander à tous nos contremaîtres de bien suivre cette procédure », explique M. Morency. Il n'est donc pas question que le même panneau prohibant le stationnement une nuit reste en vigueur deux ou trois nuits de suite sans que le déneigement se fasse.

Quand les monstres déneigeurs approchent, on avertit les résidents au moyen de la « flûte parisienne » (pin-pon-pin-pon). Cela peut commencer deux heures avant le début des travaux jusqu'à cinq minutes avant. De plus, les véhicules de service ont des feux giratoires qui alertent également les citoyens.

Si, malgré tout, il reste des véhicules dans la rue à l'arrivée des déneigeurs, les préposés au stationnement se mettent à l'oeuvre : une contravention de \$15 ou \$30 pour le véhicule en infraction. (L'amende varie selon l'infraction.)

Puis, la remorqueuse entre

en action et toue le véhicule dans un espace dégagé ; ce peut être dans une rue adjacente. Ajouter \$35 à la première contravention. D'heure en heure, les rapports de ces opérations sont transmis au poste de police. On parle de 35 000 véhicules ainsi remorqués chaque hiver.

Si la voiture est endommagée dans l'opération, on adresse sa réclamation à la Ville dans les 30 jours suivants. Celle-ci la fait parvenir à la compagnie remorqueuse qui en avise ses assureurs. Mais ces cas sont très rares.

N'attendez pas que la Ville dégage votre ruelle pour vous permettre de garer l'auto dans la cour. À Montréal, les ruelles ne sont pas déneigées par les pouvoirs publics. Cependant, des voisins se cotisent parfois pour se payer un déneigeur. Les coûts sont suffisamment élevés avec le déneigement de 1 857 km de rues et 3 356 km de trottoirs sans taxer les contribuables pour le déblaiement des ruelles, explique-t-on.

Tout en écoutant la météo, les cols bleus graissent, huilent, réparent présentement leur équipement en prévision de la prochaine chute de neige. M. Morency confirme qu'il s'est produit quelques bris d'équipement, mais rien d'exceptionnel.

Ce qui a surtout retardé le déneigement, cette fois, ce sont les pratiques en vigueur aux postes de courtoisie des camionneurs. Comme il y avait beaucoup de neige, on devait faire appel à des camions supplémentaires, et les seuls lieux où en trouver, c'est à ces postes qui exigent des prix que la Ville ne veut pas payer.

Le froid prive 29 000 foyers d'électricité

■ S'il faut en croire le proverbe, les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés. Vrai ou faux, il reste que M. Sarto Trudel, maître-électricien à la retraite, a été privé d'électricité toute la journée d'hier.

RONALD WHITE

« Depuis 31 ans que je demeure ici, une telle chose ne s'était jamais produite », avoue M. Trudel, 78 ans, domicilié au 6990 ouest, boulevard Gouin, à Cartierville. « D'habitude, lorsqu'une panne d'électricité survient, Hydro-Québec rétablit le courant en moins d'une heure. »

La panne a privé de service quelque 29 000 abonnés habitant les quartiers nord de la métropole, soit Bordeaux, Cartierville et Ahunatic. L'incident s'est produit à 6 h 30 et, selon un porte-parole d'Hydro-Québec, Mme Josée Le Bourhis, la majorité des clients ont vu leur service rétabli vers 8 h 25.

Chez M. Trudel, cependant, ce n'est que vers 17 h 30 que le courant est revenu.

« J'ai essayé de me réchauffer

du mieux que j'ai pu », a expliqué le septuagénaire, qui habite seul. Il s'est bercé dans son fauteuil une partie de la journée, vêtu de son manteau et de son couvre-chef.

« Je ne me suis pas trop inquiété, a-t-il cependant précisé, car la température s'est maintenue à environ 55 degrés Fahrenheit, ce qui n'est pas si mal. Si ça c'était refroidi davantage, je n'aurais eu qu'à mettre un deuxième manteau. »

L'ingénieur retraité a sorti une vieille lampe à l'huile de sa cave, afin de s'éclairer malgré la panne. Il a craint que la tuyauterie de la maison gèle mais, heureusement, son inquiétude s'est avérée vaine.

Selon Mme Le Bourhis, c'est une surcharge affectant trois transformateurs, attribuable au froid, au poste de ravitaillement Reed, qui a causé la panne. Quand le courant a été rétabli, une soixantaine de maisons ici et là, comme celle de M. Trudel, sont restées sans alimentation électrique. La plupart ont retrouvé l'électricité à partir de midi trente.



M. Sarto Trudel s'est éclairé à l'aide d'une vieille lampe à l'huile pendant la panne d'électricité. photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le rude hiver des clochards parisiens

PARIS (AFP) — Engoncée dans un manteau gris élimé et recroquevillée sur un banc du métro de la station Gare du Nord, Fernande, 57 ans, salue avec un grand sourire l'arrivée des policiers qui recueillent chaque jour les clochards, vagabonds et autres sans-abris de Paris.

« Messieurs, je vous attendais. Avec un froid pareil, je suis bien contente de vous voir », lance-t-elle d'une voix rauque avant de monter d'un pas hésitant dans l'autobus de la police.

À l'intérieur, Fernande rejoint une trentaine d'autres clochards que les Bleus — surnom donné aux policiers de la brigade d'assistance aux sans-abris, qui portent une salopette de cette couleur — ont ramassé grelottants dans le centre de Paris, où le record de froid a été battu, mardi,

avec un minimum de moins 15 degrés centigrades.

Déjà, ces cinq derniers jours, le froid a tué une quarantaine de personnes en France, pour la plupart vagabonds et marginaux. Habituellement, les quelque 6 000 sans-abris parisiens passent la journée sur les trottoirs et dans les jardins publics de la capitale. Mais face à la vague de froid qui s'est abattue sur Paris, ils vont trouver refuge dans les couloirs chauffés du métro.

Mardi, exceptionnellement, les stations du métro sont d'ailleurs restées ouvertes toute la nuit pour les héberger, sur ordre du gouvernement.

Abris temporaires

Le ministère du Logement avait déjà décidé, ces dernières semaines, en prévision d'un hiver particulièrement rigoureux,

d'augmenter de 500 lits la capacité des centres d'accueil (3 000 places) qui affichent aujourd'hui complet. Et certains entrepôts de gares ont été chauffés et mis à la disposition d'organisations caritatives pour les sans-logis.

Comme Fernande, la plupart des clochards parisiens sont contents de rejoindre le centre d'hébergement de la police à Nanterre (banlieue ouest de Paris). Ils peuvent y prendre une douche et un repas, consulter un médecin s'ils le désirent, et passer une journée et une nuit au chaud.

Certains irréductibles refusent toutefois l'aide de la police et essaient de s'enfuir à l'arrivée des Bleus. Il faut parfois aller les dénicher dans les étages d'immeubles bourgeois où ils viennent passer la nuit, explique le brigadier-chef Maurice Luisin.

Emmitoufflé dans une vieille couverture qui a dû jadis être rose, sur une bouche d'aération du métro, près de l'arc de Triomphe de l'Étoile, André, 60 ans, ancien typographe de presse, ne veut pas entendre parler de Nanterre.

On se réchauffe

« Pour me réchauffer, un bon litre de (vin) rouge, ça me suffit », crie-t-il aux policiers qui le font pourtant monter dans le bus, car il répond aux trois critères du vagabondage : pas de ressources, pas de domicile, pas de travail.

Selon le brigadier-chef Luisin, le froid, c'est aussi un manque à gagner pour beaucoup de clochards qui vivent souvent de mendicité.

« Avec un temps pareil, mendier n'est plus possible et, de toutes façons, les gens sont trop pressés pour sortir la main de la poche », explique Johnny, électricien au chômage de 42 ans, monté il y a neuf mois de Grenoble (sud-est de la France) à Paris pour y chercher du travail. Johnny fait partie de ces nouveaux pauvres, victimes de la crise économique que rien ne prédisait à devenir clochards.

Inde: le froid fait 294 morts

NEW DELHI — Depuis deux semaines, 294 Indiens sont morts de froid, selon un dernier bilan, en raison d'une vague de froid inhabituel dans le nord et l'est du pays, annonçait hier l'agence Press Trust of India (PTI).

Quatre nouveaux décès ont été enregistrés depuis mardi dans l'Uttar Pradesh, ajoute PTI, en précisant que le froid, qui frappe également le bétail, était désormais moins rude dans la région de New Delhi. De nouvelles chutes de neige sont attendues cependant dans le Jammu et le Cachemire, près de l'Himalaya, où de nombreuses routes sont bloquées et où le trafic aérien est perturbé depuis la semaine dernière.

Ciampino et le Leonardo Da Vinci, ont été temporairement fermés à cause de la neige. Par ailleurs, à Bologne et à Florence, quatre personnes sont mortes de froid.

Dans le midi de la France, la quasi-totalité des productions maraîchères du Var (Saint-Tropez) ont été détruites et on s'attend à la perte de la moitié de l'huile d'olive, sinon au gel mortel des oliviers. Tout cela a provoqué sur les marchés la flambée des prix de la plupart des légumes (parfois multipliés par deux ou trois).

La météo

Les prévisions de la météo ne sont pas optimistes. Alors que le thermomètre est descendu jusqu'à moins quarante-deux en Tchécoslovaquie, on s'attend à ce que le froid s'accroche jusqu'au début de la semaine prochaine. À l'électricité de France, on reste serein : « En raclant les fonds de tiroir, on a des réserves ». Il reste que pour une capacité totale de 59 000 mégawatts, le réseau français pompait 58 700 mégawatts hier soir à 19h, comparativement à 48 000 mégawatts l'hiver passé.

C'est comme pendant la guerre, dans l'hiver 41-42, dit une commerçante du quartier de la Bastille à Paris. Mais au moins à l'époque, on était équipé. Disons plutôt qu'à l'époque, l'Europe avait d'autres chats à fouetter, et que les sociétés, moins modernes, étaient aussi moins fragiles.



Profitant de la décision prise par le gouvernement de laisser exceptionnellement ouvertes pendant la nuit la quasi totalité des stations de métro de Paris, deux clochards se sont installés sur les bancs de la station Châtelet. téléphoto AFP

FROID

SUITE DE LA PAGE A 1

pour intoxication par la fumée et engelures.

C'est l'un des incendies les plus tragiques survenus en France depuis longtemps. Hier matin, le président François Mitterrand lui-même s'est rendu sur les lieux en compagnie de trois ministres.

Un autre incendie, sans mort cette fois, a ravagé 14 immeubles très anciens et une quinzaïne de commerces dans le vieux quartier de Troyes, dans l'Aube. Il semble qu'un court-circuit soit à l'origine de ce sinistre. Quelque 200 personnes ont été évacuées dont une dame de 105 ans. Un vaste mouvement de solidarité s'est développé surtout parmi les commerçants du centre-ville qui ont proposé à leurs collègues sinistrés de les aider à démanteler et stocker les marchandises qui ont pu être épargnées des flammes. On souligne par ailleurs que le quartier incendié ne fait pas partie des quartiers restaurés du Vieux Troyes.

À travers l'Europe, c'est de loin la France qui détient le triste record des mortalités dues au froid. Selon un bilan qui évolue continuellement, il y aurait plus d'une centaine de morts à travers l'Europe (on parle de 126 morts), dont plus d'une quarantaine en France seulement et sans compter les victimes de l'incendie de Beauvais.

Cela s'explique probablement à la fois par le manque d'équipement dans un pays généralement moins froid que l'Allemagne ou la Hollande (où le thermomètre est descendu à moins trente), et par le fait qu'il fait beaucoup plus froid qu'en Italie par exemple.

Dans la nuit de lundi à mardi, de nouveaux records ont été battus. Moins trente-cinq dans un village du Jura, mais aussi des températures de moins vingt-huit dans certaines villes du centre et de l'est. En allant vers la Méditerranée, il fait moins froid, mais la neige atteint jusqu'à 40 centimètres. En Espagne, on a enregistré 21 morts à cause du froid dont 12 provoqués par des accidents causés par la neige.

Clochards

La vague de froid fait évidemment la une de la plupart des journaux. À la radio, on lance des opérations d'urgence pour venir en aide aux sans-abri. Ce sont encore eux qui constituent les principales victimes. Si, en Espagne, Barcelone détient un record absolu avec sept morts de froid dans la rue, le nombre de clochards parisiens a forcé les autorités à des mesures d'urgence. L'armée a installé des centres d'accueil dans des hangars des chemins de fer. Depuis 24 heures, toutes les stations de métro restent ouvertes et chauffées la nuit.

Certains magasins font par

contre de bonnes affaires : ainsi, les Galeries Lafayette, célèbre grand magasin parisien, a vendu, lundi seulement, 1 500 paires de gants, soit six fois plus qu'habituellement. Les Français transis se sont également rués sur les couvertures chauffantes, les manteaux et les bottes.

La facture

Sur le plan économique, la facture s'annonce lourde. Dans beaucoup de régions, c'est la désorganisation complète. À la radio, la liste des routes nationales et autoroutes bloquées s'allonge presque continuellement. À un bout du pays (ou dans le centre), les énormes camions sont bloqués par centaines à cause du gel des carburants. Vers la Bretagne, ce sont les chutes de neige qui empêchent la circulation. « Au moins, nous avons du sel pour les routes, les Italiens n'en ont même pas », disent les Français.

Du sel, il y en a, mais en quantité insuffisante, et mal réparti sur le territoire. On manque de matériel. À Paris même, les employés municipaux le répandent à la pelle, comme à Montréal dans le bon vieux temps. Cela permet au moins aux piétons de circuler sans risque, alors qu'à Rome, il y avait déjà hier quelque 800 fractures dénombrées.

Les dégâts et inconforts sont de tout ordre. Les aéroports de Brest et de Rennes, mais aussi celui de Nice, ont dû être fermés. Même en Italie, les aéroports de Rome, celui de

La Quotidienne	à trois chiffres	à quatre chiffres
	567	0694

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi 10 janvier 1985
Aujourd'hui: Min. -24° Max. -14°
ENSOLEILLÉ AVEC PASSAGES
NUAGEUX, FROID.

DEMAIN: BEAU.

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-26	-15	Ens. pos. nu.
Outouais	-24	-14	Ens. pos. nu.
Louvettes	-26	-15	Ens. pos. nu.
Cantons de l'Est	-24	-16	Ens. pos. nu.
Mauricie	-26	-15	Neige, poud.
Québec	-24	-14	Ens. pos. nu.
Les Saint-Jean	-26	-16	Neige, poud.
Bas-Saint-Jean	-24	-14	Neige, neige
Gaspésie	-20	-10	Nuag., neige
Bas-Côtière	-18	-12	Nuag., neige
Saguenay	-18	-12	Nuag., neige

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-13	1	N.-Orléans	1	14
Buffalo	-4	2	Pittsburgh	-15	-4
Chicago	-11	1	S. Francisco	-10	-5
Miami	11	23	Washington	-6	7
New York	-9	4	Dallas	-4	13

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-15	-2	Madrid	-6	2
Athènes	11	16	Moscou	-15	-4
Acapulco	20	31	Mexico	8	20
Berlin	-15	10	Oslo	-12	-12
Briselles	-8	0	Paris	-10	-5
Buenos Aires	19	31	Rome	-9	3
Copenhague	-15	-8	Stock.	-8	2
Genève	-14	-10	Stockholm	-16	-12
Hong Kong	11	14	Tokyo	1	9
La Caire	12	24	Trinidad	24	29
Lisbonne	2	9	Vienne	-19	-12
Londres	-1	3			



Lucie Shéridan exhibe les deux mitraillettes de Lortie.

Trous de balles dans les fauteuils de Lévesque et Laurin

■ QUÉBEC — Si aucun membre du gouvernement québécois n'a été tué ou blessé dans la fusillade du 8 mai dernier à l'Assemblée nationale, une photo troublante a cependant été déposée devant les jurés, hier, au procès du caporal Denis Lortie.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est la 44^e d'un album d'une soixantaine de photos prises par Gilles Saint-Laurent, photographe de la SQ, montrant notamment l'aspect que présentait le Salon bleu au milieu de cette tragique journée du printemps dernier.

On y voit très distinctement des trous de balles dans les dossiers des fauteuils normalement occupés par le premier ministre René Lévesque et par celui qui était son voisin de parquet à ce moment-là, M. Camille Laurin.

Le policier a souligné, à la requête du procureur de la Couronne, Me André Plante, que c'étaient les deux seuls fauteuils qui présentaient de telles perforations, même si le pupitre situé derrière le siège de M. Lévesque recèle lui aussi des traces de projectiles.

Les balles qui se sont logées à cet endroit faisaient partie des dizaines qui ont été tirées, en quelques minutes seulement, depuis l'entrée n° 4 du Parlement jusqu'au siège du Président, où le prévenu se retrouva finalement après avoir fracassé des carreaux par-ci, troué des rideaux par-là, quasi démolit la grande horloge de la salle et, surtout, causé la mort de trois membres du personnel de l'Assemblée.

La veille, comme le représentant du ministère public l'a soutenu dans le résumé de la preuve qu'il entend présenter, le jeune militaire d'Ottawa avait effectué une visite guidée des lieux et avait même tenté d'obtenir un plan de l'immeuble de la jeune cicérone qui avait conduit dans les

La défense prête à admettre que c'est Lortie qui a fait feu

■ QUÉBEC — Même si les procureurs de Denis Lortie, Mes André Payer et François Fortier, n'ont jamais fait grand mystère de la défense qu'ils entendent éventuellement présenter pour leur client, ils n'ont pas moins causé une certaine stupeur hier midi, en cour.

Alors que Me André Plante, avocat de la poursuite avec Me Georges Lepage, venait d'appeler le pathologiste Georges Miller à la barre pour établir les causes de décès des trois victimes, MM. Camille Lepage, Georges Royer et Roger Lefrançois, Me Payer est soudainement intervenu pour souligner au juge Yvan Migneault que la défense, qui a incidemment fait un très grand nombre d'admissions moins spectaculaires depuis le début de la semaine, pouvait contribuer à sauver beaucoup de temps, encore une fois, en admettant que chacun des trois hommes avaient été tués par des balles et, même, que celles-ci avaient été tirées par le jeune militaire. Ce dernier n'en admet évidemment pas pour autant sa culpabilité.

Le représentant du ministère public, tout en remerciant son confrère de cette proposition de collaboration pour le moins inusitée, fit toutefois remarquer que, dans les circonstances, et pour des raisons qu'il n'a pas expliquées, il tenait quand même à faire déposer le médecin-légiste.

diverses parties de la cité parlementaire le groupe de touristes dont il faisait partie.

L'agent Saint-Laurent, qui est également technicien en scènes de crimes, a par ailleurs complété la déposition des divers objets saisis ce jour-là à la fois sur les lieux mêmes et dans la voiture de louage que le prévenu avait utilisée pour venir d'Ottawa. Les principaux objets, exhibés la veille, étaient évidemment les deux mitraillettes employées, un pistolet d'appoint, une veste pare-balles et un masque à gaz.

Dans l'auto, on avait par ailleurs trouvé des bretelles, une serviette jaunâtre, une large bande élastique et même un réveille-matin. Un peu partout, les policiers ont évidemment retrouvé des dizaines de douilles ou de particules de balles, des chargeurs inutilisés, une cravate et une ceinture. Puis, près des pupitres du ministre Godin et du député O'Gallagher, à deux endroits que le prévenu avait reconnus, les deux pièces d'une prothèse dentaire.

Le témoin, à l'aide de plans reproduits sur photos, a numéroté tous les endroits où chacun des objets a été retrouvé; les jurés pourront ainsi suivre, à la rafale près si l'on peut dire, le trajet présumé suivi par l'accusé après son irruption dans l'immeuble, une quinzaine de minutes avant 10 h.

Mais, avant de passer aux témoignages qui ont eu des contacts avec Lortie à compter du 4 mai, son procureur, Me André Payer, a obtenu un ajournement de quelques heures afin de permettre aux experts de la défense d'étudier les bandes vidéo qui ne seront vraisemblablement projetées en cour que la semaine prochaine, afin de le guider plus efficacement dans le contre-interrogatoire de chacun.

Car dans chaque cas, vraisemblablement, le comportement du prévenu, lors de ces rencontres, sera presque nécessairement évoqué, sinon invoqué.

Celui-ci n'a toutefois été tenu que de livrer les conclusions des autopsies pratiquées sur les corps de chacun des hommes le lendemain de la fusillade.

Il révèle donc que M. Lepage a succombé à une hémorragie cérébrale causée par une seule balle qui lui a fracassé le crâne après l'avoir atteint à la joue. Il est décédé à 10 h 23.

M. Lefrançois, lui, a succombé presque instantanément au sectionnement de l'aorte et à une double perforation de l'oesophage et des poumons.

Atteint de plusieurs projectiles, M. Royer a été le dernier à mourir, à 10 h 45. La balle mortelle, dans son cas, s'était logée dans son poumon gauche.

Immédiatement après, la Couronne a voulu faire entendre le commis de Budget Auto, d'Ottawa, qui aurait loué à Lortie le véhicule utilisé pour son « expédition » à Québec. Mais c'est là que la défense a obtenu un ajournement à ce matin, en assurant le tribunal qu'elle sera pleinement en état de contre-interroger ce témoin et tous les autres à ce moment-là.

Le juge Migneault a rappelé les jurés pour leur expliquer la situation et souligner que la requête des avocats du prévenu, dans les circonstances, lui paraissait vraiment justifiée et que l'équité lui commandait de l'accorder.

CONTRAIREMENT À CE QU'ON PEUT CROIRE

Pas plus d'incendies cet hiver que l'an dernier

■ Contrairement à ce qu'on aurait pu être porté à croire depuis le début de l'hiver, le nombre d'incendies n'a pas augmenté à Montréal par rapport à l'hiver de 1983.

RAYMOND GERVAIS

Et cela, même si au cours de la période des fêtes plusieurs gros incendies se sont déclarés, notamment sur le Plateau Mont-Royal et dans le Vieux-Montréal.

Durant les mois de novembre et de décembre 1983, on a compté plus de 396 incendies, dont 17 ont nécessité plus d'une alerte. Bien que les statistiques ne soient pas encore compilées pour novembre et décembre 1984, le Service de prévention des incendies de la ville estime le nombre à moins de 400. Au 10 décembre, les pompiers de Montréal avaient été appelés à combattre 242 sinistres, dont 24 ont nécessité plus d'une alerte. Encore là, il ne faut pas voir une augmentation du nombre des incendies majeurs.

D'après Raymond Saint-Hilaire, assistant-directeur du Service de prévention des incendies à Montréal, le nombre reflète tout simplement la nouvelle politique d'intervention du service. « Aujourd'hui, on attend moins longtemps avant de sonner une deuxième alerte. Lorsqu'un chef arrive sur les lieux d'un sinistre et que les flammes semblent menaçantes, on demande immédiatement des renforts au lieu d'attendre comme par le passé que les effectifs sur place deviennent débordés. »

Toujours au cours de la même période, une personne a perdu la vie en 1983 comparativement à



Deux sapeurs ont souffert d'engelures en combattant les flammes par une température de moins 20 degrés Celsius.

Une soixantaine d'appels au feu

■ Les pompiers de Montréal ne savaient plus où donner de la tête, hier soir, alors que les incendies se succédaient à un rythme effarant. Dès qu'un sinistre était maîtrisé, un second se déclarait. Selon un porte-parole du Service des incendies, les sapeurs ont reçu pas moins de 60 appels entre minuit et 23 h hier.

Un incendie s'est déclaré à 11 h 15 dans un immeuble à logements situé au 9770 de la rue Papineau, angle Sauvé. Le sinistre a

nécessité l'intervention de plus de 100 sapeurs et n'a été maîtrisé qu'en fin d'après-midi.

Les flammes ont complètement ravagé l'immeuble, jetant 30 familles sur le pavé. Deux pompiers ont souffert d'engelures causées par le froid intense qui régnait alors qu'ils combattaient le brasier.

Selon une résidente, Mme Marie-Christine Ancelin, le feu a pris naissance dans un logement

quatre en 1984. Mais encore là, selon M. Saint-Hilaire, ce n'est pas significatif d'une hausse du taux de mortalité dans les incendies. L'assistant-directeur a rappelé qu'en novembre 1982, huit personnes avaient perdu la vie dans l'incendie d'une maison de chambres rue Lagachetière est, à Montréal.

M. Saint-Hilaire a tenu à préciser que les cinq personnes qui ont perdu la vie lors d'une explosion rue Poincaré, en décembre dernier, ne figuraient pas dans les statistiques comme des personnes mortes dans des incendies. « Une enquête du commissaire aux incendies déterminera quelles sont les circonstances qui entourent la mort de ces personnes, mais il a déjà été établi qu'une explosion semble être à l'origine de la mort de ces personnes », a déclaré le pompier. Le Service des incendies fait donc une distinction entre une personne qui perd la vie dans un feu et une autre qui périt dans une explosion.

Il est encore trop tôt dans la saison pour dire si la vague de froid que nous connaissons présentement contribuera ou non à augmenter le nombre d'incendies. On sait que le nombre augmente généralement lors d'une vague de froid parce qu'on surchauffe trop souvent les maisons.

Mentionnons pour terminer que la section des incendies criminels de la police de la CUM et le Service de prévention des incendies sont persuadés qu'au moins un incendiaire est à l'oeuvre à Montréal. On lui impute notamment les incendies qui se sont déclarés sur le Plateau Mont-Royal et dans le Vieux-Montréal au cours des dernières semaines.

De 400 à 500 vols de sacs à main par mois dans le métro

■ Depuis le mois de novembre, les voleurs s'en donnent à cœur joie dans le métro de Montréal. La police estime que, chaque mois, entre 400 et 500 femmes se font ainsi voler leur argent et leurs cartes de crédit dans leurs sacs à main.

RAYMOND GERVAIS

Les voleurs agissent souvent à deux et même à trois. Ils répètent leur victime, toujours une femme, sur le quai d'une station de métro. Les bourses à boutons poussoirs portées en bandoulière, souvent sur le côté et même dans le dos, les attirent particulièrement.

Selon la police, il est alors relativement facile pour eux de s'approcher de leur victime pour vider la bourse, souvent sans que la dame s'en aperçoive.

Des policiers qui faisaient de l'observation récemment dans une station de métro, ont vu un groupe de voleurs à l'oeuvre. Un bandit s'est approché d'une femme qu'il avait d'abord repérée, puis, en utilisant un gilet pour couvrir son geste, il a fouillé dans le sac à main de la dame pour en soutirer un portefeuille. Comme celui-ci ne contenait pas d'argent, le voleur l'a replacé dans la bourse pour en prendre un autre. Tout cela, à l'insu de la victime.

Un vol de \$2 000

Au cours de la période des fêtes, deux vols importants se sont ainsi produits contre des femmes qui voyageaient en métro. Dans un cas, la victime s'est fait voler \$2 000. Dans l'autre, une somme de \$1 400 a été dérobée.

Toujours d'après la police, les voleurs agissent surtout sur les quais d'embarquement au moment où les gens se tassent les uns contre les autres pour pénétrer dans les wagons. Il arrive même parfois que les voleurs poussent leur victime dans le wagon après le vol pour fuir au moment même où la porte se ferme.

Ces vols à l'esbroufe dans le métro sont devenus une plaie qui ne cesse de s'aggraver. La police de la CUM fait son possible, mais elle ne peut être partout à la fois et voir tout ce qui se passe. C'est pour cette raison qu'on recommande aux femmes qui voyagent en métro de placer leur sac à main devant elles et de le tenir au lieu de le laisser pendre à l'épaule. Comme l'occasion fait le larron, l'insouciance de certaines femmes contribuent largement à augmenter les vols. « Si ces dernières prenaient quelques précautions, les vols diminueraient sensiblement », a déclaré un policier.

Peu bavard

Du côté de la CTCUM, on n'est pas bavard; on craint d'apeurer les usagers en par-

lant de ce qui se passe. Certes, la criminalité dans le métro de Montréal est loin d'être comparable à celle du métro de New York ou de Paris, « mais ce n'est pas parce qu'on est mieux qu'un autre qu'on ne doit pas tenter de s'améliorer », a déclaré un policier de la CUM.

« Je ne crois pas, a-t-il poursuivi, qu'une campagne de prévention des vols dans le métro serait plus traumatisante pour une femme que le vol du contenu de son sac », a dit un policier de la CUM qui est fréquemment appelé à intervenir dans le métro.

Rappelons que la police de la CUM en a plein les mains depuis que les policiers du métro ne sont plus, au sens de la loi, des policiers, mais des agents de sécurité sans pouvoir d'ar-

sapeurs n'avaient toujours pas réussi à circonscrire les flammes. Une femme a été légèrement blessée.

Un troisième incendie a pris naissance vers 17 h 30 au 5103, rue Marquette, angle Laurier. Les flammes se sont déclarées au troisième et dernier étage. L'incendie n'a pas endommagé les autres étages de la maison. Au moment de mettre sous presse, les pompiers combattaient toujours les flammes.

restation, dont le travail consiste principalement à surveiller les biens de la Commission de transport.

Jusqu'à tout récemment, les voleurs trouvés coupables par les tribunaux de vol contre des usagers du métro, étaient condamnés à un mois de prison en moyenne. Hier, un juge de la Cour des sessions a condamné un homme de 21 ans à deux ans de pénitencier pour avoir détourné une femme de sa bourse et avoir résisté à son arrestation.

La police de la CUM espère que la sévérité de la sentence en découragera plusieurs et que l'opinion publique en sera en même temps saisie, afin que les usagers apportent plus d'attention à leurs biens.

Deux ans pour vol à l'esbroufe

■ Un jeune professionnel du vol à l'esbroufe dans le métro de Montréal a été condamné à une peine exemplaire de deux ans de pénitencier. Peut-être pour que n'apparaisse pas ici un pendant local du « justicier du métro » new-yorkais, la Cour des sessions a décidé de sévir pour contrer ce que Me Jean-Pierre Major, agissant en poursuite, a appelé « un acte lâche, une véritable plaie sociale ».

MARIO ROY

« Il faut dissuader les voyous de s'en prendre aux usagers du métro de Montréal, particulièrement aux femmes », a pour sa part commenté le juge Maurice Allard, qui a rendu sentence contre Sylvain Bélanger, 21 ans, reconnu coupable de complot et de vol.

Trainant malgré son jeune âge un lourd passé criminel, Bélanger était sous ordonnance de probation au moment du délit. Il vivait depuis un certain temps de ses activités louches dans les couloirs du métro, estime la police. Ce qui porte à croire à l'émergence d'une classe de « spécialistes » de ce genre de larcins.

Bélanger a d'ailleurs été appréhendé après l'intervention d'un policier en civil de la Communauté urbaine de Montréal, Denis Brabant, précisément chargé d'exercer une surveillance sur cette faune souterraine.

À New York

L'accusé — et cela est tout aussi significatif — a

quant à lui tenté de se défendre en affirmant que, ce jour-là, il avait détourné une autre passagère du métro... qui n'était pas la victime dans la présente cause!

A New-York, où de tels événements constituent la routine quotidienne, Bernard Hugo Goets, 37 ans, se retrouve à la fois poursuivi par la justice et appuyé par une large couche de la population pour avoir tenté de régler le problème à sa façon. Le 22 décembre dernier, il a fait feu sur quatre jeunes gens qui tentaient de le dévaliser, les blessant grièvement.

Bref, le 12 décembre, Sylvain Bélanger s'en est pris avec deux complices à une caissière de 45 ans, à la station Berri-de Montigny. L'incident s'est produit en plein jour, vers 14 heures, et au moins une vingtaine de personnes se trouvaient aux alentours.

Au point

Selon un modus operandi parfaitement au point, les trois hommes ont entouré leur victime, l'ont ralentie, et l'un d'eux a ouvert le sac à main de la femme pour lui soutirer quelque \$80, des chèques, des cartes de crédit. À la faveur de l'ouverture des portes des wagons de métro, le trio a pris la fuite. Mais il s'est heurté au policier Brabant qui, dans la bousculade, n'a pu retenir que l'un des membres du groupe. Les deux autres ont été appréhendés le lendemain dans un logis de la rue Plessis.

Les deux présumés complices de Bélanger, les frères Yves et Gino Denis, font actuellement face eux aussi à la justice.

Au PQ, le Comité du 20 janvier est à pied d'oeuvre

Jacques Bouchard



Pour les révisionnistes du Parti québécois, la cause est entendue. Le congrès du 19 janvier relèguera l'option souverainiste aux oubliettes. René Lévesque a été forcé de se ranger du côté des « modérés ». L'autre étape est maintenant de précipiter son départ. Un « Comité du 20 janvier » a été formé à cette fin par ceux qui souhaitent « d'unifier » le PQ.

Bon nombre de ministres et députés en sont venus à la conclusion que le congrès du 19 débouchera sur une course au leadership. La crise qui a ébranlé le gouvernement Lévesque ne pourra être vraiment dénouée que par cet aboutissement.

Des démarches ont été entreprises auprès des délégués et des militants pour les convaincre de ne rien balancer par-dessus bord pour le moment. Et surtout de ne pas déchirer leur carte de membre, afin de conserver leur droit de vote pour le choix du successeur de M. Lévesque qui sera élu au suffrage universel.

Les orthodoxes, malgré la défaite qui les attend, n'ont pas encore lancé la serviette. Ils entendent notamment livrer une guerre de tranchées afin que le vote sur la nouvelle orientation du PQ ne soit pas pris à main levée. On fera tout pour renverser la décision prise par l'exécutif national et par le comité directeur de l'organisation du congrès qui ont refusé un scrutin secret sur une question aussi fondamentale.

Le clan Johnson

Le « Comité du 20 janvier », composé des partisans de Pierre-Marc Johnson — considéré comme le dauphin de M. Lévesque et comme le seul étant maintenant placé pour le remplacer après la démission de sept ministres orthodoxes —, a déjà tenu plusieurs réunions afin de préparer le terrain pour M. Johnson.

Selon des informations obtenues par LA PRESSE, le nouveau ministre des Affaires sociales, Guy Chevrette, y joue un rôle très important. On s'explique ainsi mieux ses déclarations sur le revirement politique du PQ qui s'inscrit dans la logique politique de ce gouvernement en fin de mandat.

Le nouveau ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, Jacques Rochefort, fait aussi partie de ce groupe. Il est connu comme l'organisateur en chef de M. Johnson. Il était responsable de l'organisation pour le PQ sur l'île de Montréal lors des élections de novembre 1976. Un autre député, Yves Beaumier, de Nicolet, est un membre actif de ce commando de « punitchistes ».

En fait, cette manœuvre est très bien articulée et structurée autour de la personne de Pierre-Marc Johnson, depuis le congrès péquiste de juin dernier. En adoptant la résolution choc — un vote pour le PQ lors de la prochaine élection devrait être interprété comme un OUI à l'indépendance du Québec —, le mécanisme de révision venait d'être enclenché par ceux pour qui le pouvoir est plus important que les idées.

Diverses hypothèses

Dans de contexte, la guerre de procédure qui débutera le 18 janvier, lors du Conseil national qui précédera le congrès, risque d'être longue. Les orthodoxes entendent prendre tous les moyens pour bloquer l'adoption des procédures de déroulement du congrès, jugées antidémocratiques.

S'ils n'obtiennent pas gain de cause pour un scrutin secret, le débat fera surface le lendemain, au congrès même. Des discussions qui risquent de s'éterniser.

Au lendemain du congrès, par ailleurs, on envisage la démission de plusieurs ex-ministres qui font encore partie du caucus péquiste. Gilbert Paquette, Louise Harel, Camille Laurin et d'autres pourraient décider de siéger comme députés indépendants à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, en mars.

Selon une hypothèse encore à l'étude, ces démissionnaires pourraient profiter d'une motion de blâme présentée par les libéraux pour provoquer la chute du gouvernement qui a renié son option politique fondamentale.

On envisage ensuite la création d'un nouveau parti souverainiste qui pourrait faire une lutte efficace, dans certains comités, aux députés et ministres péquistes.

Il serait en effet plus facile pour les « vrais souverainistes » de remobiliser les troupes face à un adversaire comme l'ex-premier ministre Bourassa. Car la réélection d'un gouvernement Lévesque-Johnson serait plus néfaste pour la cause indépendantiste que le retour au pouvoir de l'ex-premier ministre libéral, qui avait été capable de préserver les pouvoirs du Québec face à l'administration centralisatrice de Pierre Trudeau. M. Lévesque, quant à lui, a tout perdu, même le droit de veto.

L'autre défi du PQ: se choisir une « plate-forme » électorale

Même si les deux tiers des associations de comté du Parti québécois ne veulent pas que les prochaines élections portent sur la souveraineté, elles ne savent où donner de la tête en ce qui concerne la façon de préparer la « plate-forme » électorale du parti et ses lignes directrices.

PIERRE VENNET

Pas moins de 10 résolutions, provenant de 19 associations de comté, figurent en effet au cahier des résolutions sur la façon de préparer la plate-forme électorale.

Par ailleurs, pas moins de 28 résolutions, provenant de 33 associations, fixent des lignes directrices à ce que devrait être la plate-forme électorale du PQ.

En ce qui concerne la façon de procéder, neuf associations de comté, dont celle du premier ministre et député de Taillon, désirent que l'exécutif national convoque un conseil national où, à huis clos, seront discutés les thèmes, la stratégie et les engagements électoraux du parti.

Trois autres associations, dont celle du comté de Mercier, représentée par le ministre Gérard Godin, désirent que cette plate-forme soit préparée par l'exécutif national, qui la ferait entériner par le conseil national.

Enfin, les péquistes de Rousseau désirent que ce soit un autre congrès extraordinaire, ou un « conseil national élargi » qui définisse les orientations électorales du PQ. Ce congrès serait convoqué dès le déclenchement des élections.



Nadia Assimopoulos, vice-présidente du Parti québécois, et Jules-Pascal Venne, conseiller au programme, en conférence de presse hier.

Quant aux lignes directrices qu'on aimerait y voir, les ortho-

doxes ont pour la plupart adopté un texte uniforme demandant que les prochaines élections, sans être référendaires, « s'inscrivent dans une perspective souverainiste », « permettent une pédagogie de la souveraineté secteur par

secteur », et « visent à donner au gouvernement du Québec l'appui de la population nécessaire au rapatriement des pouvoirs et des points d'impôt essentiels à la réalisation d'une véritable politique de plein emploi ».

D'autres associations de comté sont plus nuancées. Ainsi, les péquistes de Gaspé désirent que les prochaines élections portent principalement sur l'économie et la création d'emplois, tout en faisant la promotion de « l'autonomie » du Québec. Ceux de Louis-Hébert ajoutent les thèmes du chômage chez les jeunes.

Les péquistes d'Abitibi-Est désirent que l'on profite des prochaines élections « pour présenter le portrait économique du Québec à l'intérieur de la fédération ». Ils souhaitent aussi que le parti statue qu'un vote pour le PQ « est un vote pour le rapatriement des pouvoirs économiques qui sont à Ottawa, pouvoirs qui nous sont indispensables ».

Enfin, les péquistes de Bourassa désirent que le PQ réclame de l'électorat le mandat nécessaire pour aller récupérer du gouvernement fédéral les droits perdus lors de la négociation constitutionnelle de 1981 et obtienne la reconnaissance de la nation québécoise.

Tout cela pour un congrès qui ne doit durer que 8 heures 30, moins deux heures pour le repas du midi.

Le congrès du 19 janvier... et du 20

Le congrès extraordinaire du Parti québécois, prévu pour le samedi 19 janvier, pourrait se prolonger jusqu'au lendemain. Cette « possibilité », que le parti n'a pas écartée, selon la présidente de son comité exécutif, Mme Nadia Assimopoulos, semble toutefois peu probable.

À moins, bien sûr, que le conseil national du PQ, qui se réunira la veille au Palais des congrès de Montréal pour adopter la procédure à être employée le lendemain, décide de permettre le vote au scrutin secret sur l'objectif

fondamental du parti et les mandats qui en découlent.

Le 20 décembre dernier, le comité exécutif du parti, qui comptait certains absents dont le premier ministre René Lévesque, a écarté, par un vote de 8 contre 3, une proposition réclamant le scrutin secret sur ces enjeux lors du congrès.

Hier matin, lors d'une conférence de presse à la permanence du PQ à Montréal, Mme Assimopoulos et le conseiller au programme du parti, M. Jules-Pascal Venne, ont présenté un

projet d'ordre du jour du congrès qui prévoit que celui-ci ne doit durer que de 9 heures 30 le matin à 18 heures en début de soirée.

Si l'on prévoit que la première demi-heure doit être consacrée aux procédures d'ouverture et que deux heures sont consacrées au repas, cela ne laisse que six heures pour les délibérations proprement dites. Et encore faut-il que le tout débute à l'heure, des retards étant fréquents dans ce genre d'assises.

Selon les deux dirigeants péquistes, tout vote au scrutin se-

cret retarderait les assises de plus d'une heure. « Si le conseil national adopte cette mesure, nous passerons sûrement une nuit blanche et nous devons songer à siéger le dimanche », a admis M. Venne.

Quant à Mme Assimopoulos, elle admet que le conseil national, avec ou sans scrutin secret, pourrait décider, le vendredi 18, qu'une seule journée de délibérations, qui ne permettra de discuter chacun des points à l'ordre du jour que pendant une heure, sera insuffisante.

Francine Lalonde au conseil des ministres la semaine prochaine

QUÉBEC — Selon des informations dignes de foi, Mme Francine Lalonde aurait accepté de devenir ministre déléguée à la Condition féminine. Son assermentation aurait lieu au retour de vacances du premier ministre Lévesque, la semaine prochaine.

CLAUDE-V. MARSOLAIS de notre bureau de Québec

Ex-cadre à la CSN, Mme Lalonde avait été congédiée après la dernière ronde de négociation dans le secteur public en raison de sa trop grande modération alors qu'elle assumait la coordination entre le secteur public et le secteur privé de la centrale syndicale.

Rejointe à son domicile hier, Mme Lalonde n'a pas voulu confirmer directement la nouvelle, se contentant de dire qu'une décision serait annoncée dans les prochains jours.

Le poste de ministre délégué à la Condition féminine est vacant depuis le 26 novembre, alors que Mme Denise Leblanc-Bantey annonçait sa démission en signe de protestation contre la prise de position de M. Lévesque qui se rangeait dans le camp des modérés dans le débat sur la souveraineté.

C'est le premier ministre qui assumait l'intérim depuis le 26 novembre.

Mme Lalonde avait été approchée une première fois à la mi-décembre mais elle avait refusé. Durant la semaine de Noël, sous l'insistance du premier ministre, elle aurait finalement accepté le poste.

Lorsqu'elle sera assermentée, Mme Lalonde répètera les précédents créés par MM. Jean-Guy Cardinal et Jean Cournoyer en occupant un poste de ministre sans être élue à l'Assemblée nationale. C'est cependant la première fois qu'une telle situation



Francine Lalonde

se présente depuis l'élection du Parti québécois, en 1976.

Marx: où était Johnson en 84?

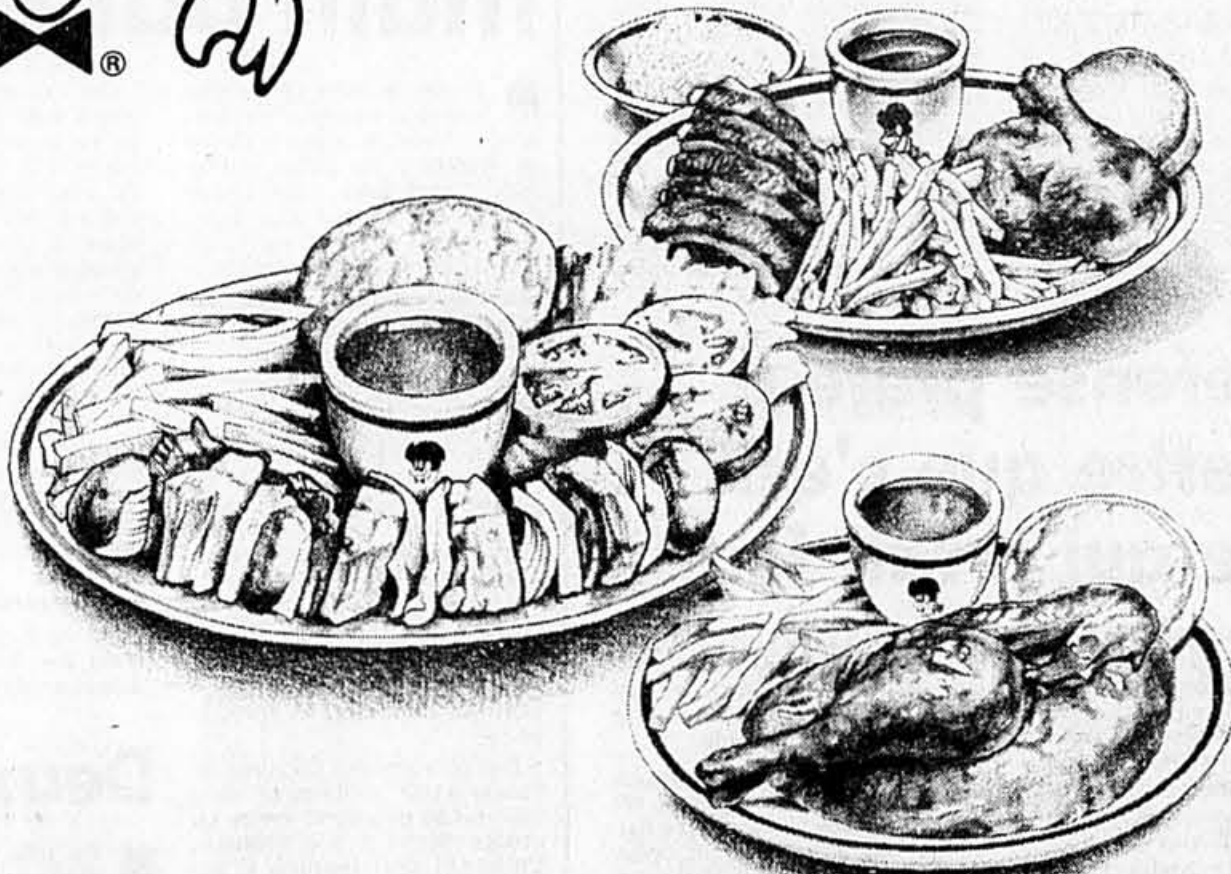
QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice, Pierre-Marc Johnson, a travaillé fort en 1984, mais il a fait très peu en matière de justice comme solliciteur-général et procureur-général, affirme M. Herbert Marx.

Faisant le bilan de l'action du ministre, la critique libérale de la justice a dit que M. Johnson avait été aussi ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre intérimaire des Communautés culturelles et de l'Immigration en 1984.

« Il a peut-être fait des choses dans d'autres domaines », mais, selon M. Marx, l'Assemblée nationale n'a adopté qu'une seule vraie loi en matière de justice en 1984: celle sur l'enlèvement des enfants. Son adoption faisait suite à une convention internationale signée par le Canada. Québec était d'accord pour la mise en oeuvre de cette convention qui concerne l'aspect civil de l'enlèvement des enfants.



St-Hubert...
une tradition d'excellence!
De délicieux repas, une atmosphère chaleureuse, un service courtois...
c'est ça, St-Hubert!



St-Hubert... d'hier à aujourd'hui!

Depuis plus de 30 ans, la tradition St-Hubert repose essentiellement sur le souci constant de satisfaire sa clientèle.

Qu'il s'agisse du fameux poulet doré, rôti juste à point, des savoureuses côtes levées ou de la délicieuse brochette de poulet, tous les mets sont préparés avec soin... à la St-Hubert!

Loin d'oublier les plus jeunes, St-Hubert offre aux 12 ans et moins un alléchant menu conçu spécialement pour eux à des prix conçus spécialement pour vous!

St-Hubert... un goût unique!

Où que vous soyez, vous retrouverez avec plaisir, dans toutes les rôtisseries St-Hubert, un menu identique, des mets savoureux, un goût unique!

Laissez-vous tenter par le goût
... à la St-Hubert!

Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés — Canada 1984 — Les Rôtisseries St-Hubert Ltée, Laval, P.Q., Canada.



Procès Colic: une troisième personne a failli être atteinte par une balle

Une troisième personne a passé à un cheveu de la mort lors de la fusillade du 6 octobre dernier, à Montréal-Nord. Il s'agit du jeune Normand Patry, 21 ans, qui témoignait, hier, contre Dennis Ernst Colic, accusé du meurtre du policier Pierre Beaulieu et de Giovanni Delli Colli.

MARIO ROY

Patry a été involontairement impliqué dans l'incident, et il affirme qu'un des suspects a tiré dans sa direction alors qu'il fuyait à toutes jambes le lieu de la fusillade.

« J'ai vu la personne avec l'arme la pointer dans ma direction et j'ai entendu un coup de feu », a-t-il expliqué aux sept hommes et cinq femmes chargés de juger l'Ontarien de 22 ans.

Trois témoins ont été entendus au cours de cette première véritable journée d'audience, les deux premiers étant des techni-

ciens de la police. Patry, quant à lui, revient à la barre ce matin.

Après avoir servi de cible vivante, Patry n'était pas au bout de ses peines, puisque dans les secondes qui ont suivi, il a dû protester de son innocence auprès des résidents du secteur qui, avertis par les coups de feu, accouraient sur les balcons.

« Pas besoin d'avoir peur: je n'ai rien à voir là-dedans. Appelez la police! » a-t-il pris soin de lancer à plusieurs reprises.

Au mauvais endroit au mauvais moment

Le 6 octobre, vers 21 heures, Normand Patry revenait chez lui, rue Allard, en empruntant la rue Dagenais.

Là, il a aperçu deux hommes, un anglophone et un francophone, aux prises avec une utilitaire Camaro appartenant en panne. Les deux hommes lui ont demandé de l'aide, et il s'est mis à pousser le véhicule, remarquant que

celui-ci ne semblait pas appartenir ni à l'un ni à l'autre de ses occupants.

Cela a duré jusqu'à ce que l'auto-patrouille 45-2 vienne s'immobiliser près du groupe.

Les deux policiers ont alors demandé au trio de placer les mains sur la toiture de la Camaro et Patry s'est exécuté en tentant d'expliquer (une première fois...) qu'il n'avait rien à voir là-dedans. L'affaire a vite tourné au cauchemar.

D'abord, les policiers transportaient avec eux un troisième individu qui, descendant de l'auto-patrouille, a tenté de s'en prendre aux occupants de la Camaro.

Il a fallu le retenir, en même temps qu'il fallait maîtriser ces deux individus de toute évidence considérés comme suspects. Une double bousculade a suivi et, ultimement, un de ceux-ci — l'anglophone — a réussi à s'emparer de l'arme à feu d'un policier. Désarmé, l'agent a retraité vers l'auto-patrouille.

« J'ai vu l'individu s'en aller vers l'arrière de la Camaro, il a fait le tour, et il s'est penché sur l'autre agent qui était presque à cheval sur l'autre individu. Il a tiré en direction de ce policier. Le policier est tombé, il a lâché complètement prise sur l'autre. »

Curieusement, Normand Patry n'a identifié, hier, aucun des protagonistes et s'est servi de complexes locutions pour désigner chacun des acteurs de cette tragédie. Il a témoigné en français, et c'est une interprète qui a traduit à l'intention du jury anglophone et de l'accusé Colic.

Dans une langue, puis dans l'autre, les jurés ont entendu: « Là, j'en avais trop vu. J'ai continué dans le stationnement et j'ai entendu encore des coups de feu, puis des lamentations. Ensuite, j'ai attendu, j'ai vu passer l'auto-patrouille à pleine vitesse avec deux personnes à l'intérieur. »



L'odieux scandale

Il s'agit en fait, ici, d'un courrier du genou un peu spécial, alimenté par une demi-douzaine de lettres, mais qui se rapportent toutes au même sujet: l'Éthiopie. Ce sont six lettres sur le même ton indigné, qui font référence à la même phrase, extraite d'une mienne chronique. Six lettres oscillant entre la déception et la menace (peut-être déjà exécutée) d'annuler un abonnement.

Depuis le temps que je tiens ce courrier, j'ai appris à le lire comme un baromètre. Six lettres de protestation sur un même sujet, quasiment sur une même phrase, c'est beaucoup, beaucoup plus qu'il n'y paraît. C'est une mini-tempête, cela signifie de nombreux autres lecteurs et trices qui sont passés très près de m'écrire la même chose, sans compter ceux qui ne disent rien, mais n'en pensent pas moins...

Je vous cite les deux premiers paragraphes de la lettre M. Mario Soucy, de Laval, ces quelques mots résumant parfaitement les autres lettres:

Monsieur,
Généralement votre prose me distrait, elle m'irrite à l'occasion lorsque vous la teintez de cynisme et parfois aussi de mauvais goût, mais cette fois c'est trop, pour employer votre langage, vous avez réussi à m'écœurer!

Que voulez-vous dire, dans votre confuse chronique du surlendemain du jour de l'an, par: « Nous remercions Dieu tous les jours de nous avoir envoyé ces petits affamés-là, pour nous faire pratiquer notre charité? » Prenez-vous la charité pour un sport?

Le plus odieux est que vous ayez osé associer le cardinal Léger à vos inepties. Manipulant honteusement le message du cardinal, vous le faites passer pour sénile et ne se rendant pas compte des horreurs que, selon vous, il profère...

Avant de répondre, juste un détail: j'ai parlé de six lettres. En fait, il s'agit de sept, puisque je dois compter aussi celle de M. Yvon L. qui, lui, me félicite chaudement pour les mêmes propos, avec l'entêtement que mettent les sauveurs d'âme à prêter leur foi à ceux qui n'en ont pourtant que faire... (Au fait M. Yvon L., je n'ai pas transmis votre message à mon confrère Jean-Paul Desbiens, pour la bonne raison que je ne le vois jamais. Vous avez bien plus de chance que moi de le croiser, à la messe, un de ces beaux dimanches)...

Mais laissons-là les simples curés, (ou le contraire) pour écouter directement le cardinal. Je le répète, c'était le jour de Noël, un peu avant midi, sur les ondes de CBF. Le cardinal Léger racontait qu'il avait reçu un extraordinaire accueil dans les écoles où il était passé pour ramasser des fonds pour l'Éthiopie. Les enfants lui ont donné, avec une grande spontanéité, leur argent de poche, et le cardinal d'apprécier: « Je suis plus impressionné du geste de ces enfants, de leur dollar, et parfois une simple pièce de 25 sous, que des millions que les gouvernements versent pour la même bonne cause »...

Je ne vous garantis pas le mot à mot. Mais je vous garantis le sens de ces propos qui m'ont effectivement amené à écrire « que nous remercions Dieu tous les jours de nous envoyer ces petits affamés-là pour nous faire pratiquer notre charité »...

Des propos qui disent assez clairement, même si c'est ici, tout à fait involontaire, que la charité, en soi, est un épouvantable scandale.

Quand le cardinal se dit impressionné, ce n'est pas, de toute évidence, en pensant à ce que ces pièces de 25 sous vont permettre de réaliser... De toute façon, quand tout un continent a faim, ce n'est pas avec des pièces de 25 sous, même beaucoup, beaucoup, qu'on lui donnera à bouffer...

Quand le cardinal se dit impressionné, c'est donc, de toute évidence, par l'acte de foi que posent les petits Québécois en faisant la charité...

C'est bien ce que je dis: la charité apporte le confort à celui qui la fait. Et ne règle aucun des problèmes de celui qui la reçoit. C'est bien ce que je dis: ce confort-là, pue.

Passé encore, qu'en regardant les autres mourir de faim, on trouve son steak bien tendre et bien bon, mais qu'on se trouve soi-même bien bon et bien chrétien, non! NON!

Si Dieu existe, il ne laisse sûrement pas venir au monde ces enfants qui vont mourir sans avoir fait un seul sourire, à la seule fin d'exercer la foi des chrétiens bien gras. Ça ne se peut pas, il y a d'autres moyens de faire faire du jogging à des gros tas. Si Dieu existe, il ne peut pas être con à ce point-là...

Dans mon idée à moi, si Dieu existe, il a laissé venir à nous ces petits enfants affamés en espérant qu'un pape quelque part, ou un cardinal, se leverait, debout pour vrai, et que du haut de sa réputation, avec sa grande gueule de pape ou de cardinal, il dirait:

« Fuck, c'est assez mes bien chers frères. C'est assez vos conneries. C'est assez la charité publique, si on parlait un peu, maintenant de volonté politique? »

« Qu'on se le dise, nous refusons désormais d'aller passer le chapeau dans les écoles. Du fric pour l'Afrique? Mais il n'est que se pencher pour en ramasser dans les programmes spatiaux. Dans les budgets de fabrication de missiles chrétiens, et dans les budgets de fabrication d'anti-missiles prolétaires... »

« Du fric pour l'Afrique? Commencez donc par prendre les 32 milliards qui vont servir à habiller les militaires canadiens, les 32 milliards qui vont servir à armer les soldats américains. Et je ne parle pas de tout le fric gaspillé en cent mille imbécillités à l'année longue. Du prospectus qu'on glisse sous notre porte chaque matin, à la publicité à \$400 000 la minute dans le show du Super-Bowl, en passant par des films de 10 millions, pour montrer des voitures qui se rentrent dedans. Et je ne parle pas non plus des autoroutes qui ne servent à rien, de la coke à \$150 le gramme, des grandes églises vides et des ordinateurs dans les écoles... »

« Du fric pour l'Afrique? Mais bon sang, avec l'ombre de la queue d'une volonté politique, il y a bien longtemps qu'il aurait de l'eau dans le désert d'Éthiopie, comme il y en a dans celui des Juifs... Ce n'est pas une question de charité publique, ni de générosité. Simple question de priorité... »

« Arrêtez de dire que c'est plus compliqué qu'il n'y paraît. Arrêtez de dire que ce n'est pas le moment de penser à des grandes solutions mais de voir au plus pressé. Envoyez-le votre blé, envoyez, mais je vous le demande: PIS APRÈS? »

« Pis après, nous des pays riches, on continue de s'envoyer en l'air, de péter plus haut que les étoiles, ou on donne, à ceux qui ont faim, les moyens de se faire à bouffer? »

« On continue de prier pour que ça aille mieux, ou on essaie, vraiment de faire de quoi? »

« On fait la quête ou on partage? »

Dans mon idée à moi, si Dieu existe, il attend sûrement qu'un pape quelque part, ou un cardinal de grande réputation ouvre sa grande gueule pour dire autre chose que: « Mes chers petits enfants, je vous remercie beaucoup de votre grande générosité »...

Si Dieu existe, il va attendre encore longtemps.

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

Pizzelli
LA GÔTER C'EST L'ADOPTER
PIZZA AUTHENTIQUE CUITE DANS UN FOUR À BOIS
368 Mont-Royal est
Tél.: 849-4646, 6620
entre Drolet et St-Denis
(métro Mont-Royal)

OUVERT 7 JOURS SUR 7 DE 11h à 1h am.
DINERS D'AFFAIRES TOUS LES JOURS DE 11h à 17h
SPECIAL DE LA SEMAINE
PIZZA NO 10 «FRUITI DI MARE» \$9.20 avec la soupe et le café

LE SEUL VRAI SPÉCIALISTE
La perfection d'une bonne PIZZA est d'être garnie avec modération de produits de qualité et cuite dans un four à bois. Ce four à bois ne doit pas être considéré ici comme un caprice écologique. Toute la différence est effectivement dans la cuisson ainsi que dans la composition de la pâte. Or ce four à bois cuit la PIZZA en deux minutes «alors qu'il faut dix à quinze minutes dans un four conventionnel», exige une farine de pâtisseries plus raffinée et légère.

Le joyau de la PIZZA ITALIENNE «PIZZELLI» la plus appréciée du plateau Mont-Royal
NOUS AVONS AUSSI LES PÂTES ET DE SUPERBES SALADES.

LIVRAISON GRATUITE

COLLÈGE NOTRE-DAME
3791, Chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8

COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT
GARÇONS et FILLES
sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:
Les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:
Le samedi 12 janvier 1985
Le samedi 19 janvier 1985
Le samedi 2 février 1985

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.

Frais d'examens: 12,00\$

SOLDE D'ÉQUIPEMENT ORDINÉ COMPATIBLE APPLE^{MD}

SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM PDOS^{MD}
AVEC TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE, INCLUANT:

- MICROCOM MASTER 64K, AVEC CARTE DE LANGAGE INCORPORÉE.
- 52 CLÉS DE FONCTIONS POUR BASIC ET COMMANDES DE DISQUES.
- 10 CLÉS DE FONCTIONS PROGRAMMABLES PAR UTILISATEUR INCLUANT COMMANDES DE FONCTIONS.
- CLÉS EN GRAPPES NUMÉRIQUES — POUR ENTRÉE DE DONNÉES NUMÉRIQUES
- CLÉS À RÉPÉTITION AUTOMATIQUE. CLÉ «ROLL-OVER» SUR CLAVIER PLEINE GRANDEUR ASCII-MAJUSCULES ET MINUSCULES.
- CARTE DE COMMANDE D'ENTRAÎNEMENT COUPLÉ AVEC AMORCE AUTOMATIQUE
- ENTRAÎNEMENT PAR DISQUE 35/40 - FORMAT APPLE - DEMI-PISTE.
- MONITEUR PHOSPHORESCENT VERT 12" AMDEK P-3.

Entièrement compatible avec APPLE^{MD}

12 MOIS DE GARANTIE

IMPRIMANTE SMITH CORONA D100 LE SYSTÈME COMPLET 1699\$ PAR EXCELLENCE

MODÈM TAITRON
Entièrement compatible DC Hays, signalisation et réponse automatique. Système Modem complet sur une carte, incluant manuel et logiciel.
\$199

MODÈM IBM SUR CARTE
Ensemble complet avec manuel, logiciel et câbles pour IBM ou équipement compatible.
BARECOM II **\$299**

CARTE MULTIFONCTIONS IBM 6 PAK. Incluant RAM 256K 150/200 NSEC et horloge-calendrier avec batterie, imprimante en parallèle port. async. Joystick port. pour communications. Disquette Ram port. à adaptateur et logiciel sur bobine RAM avec manuel de l'utilisateur **\$499**

SIÈGE SOCIAL ET MAGASIN MICROCOM
2060, TRANSCANADIENNE PRÈS DU CHEMIN DES SOURCES (VOIE DE SERVICE SUD) 683-4030

CENTRE-VILLE
4142, RUE ST-CATHERINE OUEST (EN FACE DE WESTMOUNT SQUARE) 931-0183

NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS
NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES
Apple^{MD} est une marque de commerce de Apple Computer

OTTAWA
107, rue Colonnade, Ottawa, Ontario
Tél.: 727-1650

MICRO-ORDINATEURS
5512, rue Jean-Talon Est, Montréal 291, boul. de la Concorde Est, Laval
Tél.: 255-3799 Tél.: 667-4971

COMPUCLASSE INC.
468, rue Victoria, Saint-Lambert
Tél.: 465-9977

FUTUR INFO INC.
Galerie de la Rivière-Sud
6185 boul. Taschereau, Brossard
678-1988

Dévoré par son repas

WASHINGTON (AFP) — Un boa constrictor pris brutalement d'une incoercible envie d'hiberner s'est fait dévorer vivant par le gros rat qui devait lui tenir lieu de repas.

Jake le boa vivait dans le laboratoire de biologie du lycée de Lebanon (Oregon). Avant de partir en vacances de Noël, le professeur de biologie avait laissé un rat vivant dans la cage de Jake, pour qu'il l'absorbe et le digère lentement, comme le font tous les reptiles.

Malheureusement pour Jake, le responsable de l'école laissa le chauffage avant de quitter les lieux pour une semaine, et le boa, tremblant de froid, s'enfonça dans une hibernation profonde. Le rat, qui lui n'hiberne pas, commença rapidement à ressentir les chatouillements de la faim. Dominant sa terreur, il s'approcha du boa, et entreprit de grignoter l'animal endormi.

Quand le professeur de biologie revint de vacances, il constata que le rat avait mangé 30 centimètres du boa, qui en mesurait 150. Le reptile fut emmené aussitôt sur la table d'opération de l'hôpital local, mais ne supporta pas l'intervention. Le lendemain, il était mort.

Les 75 ans du Devoir

Avec la sobriété qui lui convient, en appelant ses amis à la réflexion, LE DEVOIR célèbre aujourd'hui le 75^e anniversaire de sa fondation.

LA PRESSE, ses journalistes, ses artisans et son personnel tiennent ici à exprimer les sentiments de respect et d'admiration que leur inspire l'imposante carrière de ce prestigieux confrère, quotidien unique dont la personnalité et la mission particulière le désignent au rang des grandes institutions du journalisme canadien.

Lancé par Henri Bourassa, cette personnalité qui a marqué la vie politique de son pays durant la première moitié du siècle, le journal de la rue du Saint-Sacrement, comme ceux qui en ont assuré la direction depuis 1910, peuvent au moins se féliciter d'un fait qui a valeur de phénomène: Le Devoir a résisté et survécu durant 75 ans aux crises, aux concurrences, aux épreuves de toutes sortes qui auraient fléchi bien d'autres entreprises.

Si, malgré une diffusion modeste, Le Devoir a pu occuper une place privilégiée et jouer un rôle souvent irremplaçable dans notre société, s'il a en somme défié les lois du marché, il faut en rechercher les causes dans les caractéristiques fondamentales de cette publication, celles en tout cas qui font son originalité et lui assurent, d'époque en époque, l'appui et la fidélité de quelques dizaines de milliers de lecteurs et d'un nombre encore respectable d'annonceurs importants.

Souvent évoquées, ces caractéristiques fondamentales sont connues. Elles tiennent, pour l'essentiel, à la vigueur intellectuelle et aux normes professionnelles du DEVOIR; elles s'appuient sur des valeurs morales; elles sont soutenues par les structures juridiques de cette maison, une charte exceptionnelle qui garantit l'indépendance du journal et de son directeur à l'égard de toutes formes de pouvoir, économique ou politique. Aucune entreprise, aucune société, aucun particulier ne peut acquiescer LE DEVOIR, pas plus que LE DEVOIR ne saurait aliéner l'institution, la céder ou la vendre. Là réside l'un des secrets de son immortalité.

Une autre caractéristique originale retient l'attention: la gestion du journal est nécessairement assurée par le directeur et ses collaborateurs, hommes et femmes issus des élites intellectuelles de la société québécoise, des milieux de la coopération, de l'éducation, de l'université. C'est ainsi que le public intellectuel et la classe politique du Québec — où se recrutent en grande partie ses lecteurs — se reconnaissent dans Le Devoir qui propose, non pas une information abondante, il s'en faut, mais une information plus approfondie, mieux documentée, et plus complète dans les domaines où il excelle: politique, social, patrimonial et, depuis un an, économique grâce à un cahier quotidien susceptible d'attirer une clientèle nouvelle.

LE DEVOIR, c'est aussi, par ses pages éditoriales et documentaires, la rigueur des analyses, les témoignages et les textes originaux, l'écriture soignée de certains éditorialistes, les grincements et les dissonances de quelques-uns. En ce sens, par sa vocation documentaire et analytique, on a pu dire du Devoir, comme on le constate pour Le Monde de Paris, qu'il est ce que les universitaires appellent un journal de référence.

Claude Ryan, qui en fut sans doute le directeur le plus magistral au plan intellectuel, écrivait il y a quelques années, au moment de le quitter, que Le Devoir n'a cessé d'être «un des reflets les plus sûrs de notre conscience collective». Jadis les nationalistes y voyaient un «phare pour la nation». Les indépendantistes l'ont accusé aussi d'avoir trahi la pensée du fondateur lorsqu'il a réitéré son adhésion au lien fédéral.

Mais il y a longtemps que le règne de l'unanimité de la pensée est révolu au Québec et que le pluralisme se répand dans toutes les couches de la société. C'est dire qu'aucun journal, aucune institution ne peut désormais s'afficher comme un guide unique ou un phare exclusif. Le Devoir ne peut plus prétendre réunir et rassembler, ni exprimer la voix unique de la conscience collective. Il tire plutôt sa force principale de son indépendance et de sa qualité. Mais pourvu qu'il s'adapte aux temps nouveaux et à la société qui change. C'est à quoi s'emploie précisément le directeur actuel. Il faut lui souhaiter de réussir car la survie du Devoir n'est jamais acquise.

Michel ROY

Il faut vendre le Manoir Richelieu

Le gouvernement québécois veut se défaire du Manoir Richelieu. Très bien, le projet correspond à une juste notion du rôle de l'État. Mais il faut se rappeler qu'il l'avait acheté pour répondre à sa propre notion du rôle de l'État. Si le geste change, il faudrait bien que la notion subsiste. À la condition évidente qu'elle soit juste.

Le Manoir Richelieu signifie beaucoup pour le comté de Charlevoix. La région est une des plus belles, une des plus pittoresques, une des plus typiques du Québec. Et cela inclut la population autant que le décor. C'est en pleine connaissance de ces qualités exceptionnelles que la compagnie de navigation s'y installa en 1899 et que la Canada Steamship Line y construisit l'édifice actuel en 1928.

Et c'est pour les mêmes raisons que le gouvernement s'en porta acquéreur en 1976, après les insuccès des propriétaires qui avaient suivi la Canada Steamship. Mais en plus, il fallait protéger 300 emplois. Et il fallait entretenir la vocation touristique de Pointe-au-Pic et de La Malbaie: les nombreuses auberges de la région ajoutent à la présence du géant que représente le Manoir Richelieu au plan hôtelier, sans compter les autres commerces qui se greffent à ces entreprises. Sans le Manoir, toute la région s'appauvrirait considérablement.

Le gouvernement a donc eu raison de s'impliquer. C'était son rôle parce qu'il était, à ce moment-là, seul à pouvoir porter une telle responsabilité.

Malheureusement, l'expérience ne fut pas des plus heureuses. La tentative de «popularisation» du Manoir fut loin d'être concluante: un tel château avec un service négligé et cuisine minable ne peut plus attirer une clientèle capable de discerner. On a voulu attirer les foules; mais on ne les a pas respectées. Elles n'y sont pas retournées, évidemment, pas davantage les plus populaires que les plus raffinées.

La dernière administration du Manoir a, de plus, imposé des règles défavorables à toutes les auberges de la région: les invités du Manoir devaient y prendre leurs repas obligatoirement. La concurrence devient alors sévère, presque injuste: le gouvernement, seul actionnaire, devrait autant se préoccuper de la région que de son propre hôtel. D'autant plus qu'il n'a qu'à penser à ses frais d'opération, laissant les problèmes de capital aux petits propriétaires.

Ce qui signifie qu'une situation précaire peut justifier, un certain temps, une présence gouvernementale, dans l'hôtellerie comme ailleurs. Mais une telle situation ne peut durer sans engendrer des injustices ou des anomalies graves. Par exemple, la concurrence entre l'État et l'entreprise privée dans un secteur commercial donné. Il est donc grand temps que l'on rétablisse les règles du jeu dans Charlevoix.

Cela dit, le problème n'est pas réglé pour autant.

Qui achètera un domaine de plusieurs millions de dollars qui, malgré sa beauté, son emplacement et son prestige, a un sérieux besoin d'être renouvelé? Car c'est un fait: le Manoir est déjà vieillot et ne répond plus aux exigences actuelles d'une clientèle touristique qui veut trouver, en congrès ou en vacances, le même confort qu'on lui offre dans des locaux plus modernes. On ne peut donc penser qu'à une grosse chaîne internationale, capable d'investir beaucoup d'argent et d'attirer beaucoup de clients. On verra si le Québec saura l'attirer.

Jean-Guy DUBUC



(Droits réservés)



Marcel Adam

L'affichage bilingue n'est pas la plus grande menace

Beaucoup de nationalistes ont été révoltés par le récent jugement de la Cour supérieure déclarant que l'article 58 de la loi 101 ne peut prescrire l'usage exclusif de la langue française dans l'affichage public et la publicité commerciale parce qu'il contrevient à la Charte (québécoise) des droits et libertés de la personne.

Ces nationalistes intégristes tiennent mordicus à ce que Montréal ait une image aussi française qu'est anglaise celle de Toronto. Le gouvernement a décidé d'aller en appel. Mais parce que les intégristes soupçonnent, sans doute avec raison, que le gouvernement conteste ce jugement sans conviction, ils le pressent d'amender au plus tôt la loi 101, de manière à donner aux dispositions concernant l'affichage préséance sur la Charte des droits. (À ce propos, le président de la SJSB de Montréal se rendra à Québec ce mois-ci pour faire pression sur le gouvernement. Et pour bien montrer que les choses pressent, il ira à pied...)

En majorité les Québécois ont plus confiance dans l'avenir que ceux qui s'inquiètent pour eux. En se montrant favorables à l'affichage bilingue ils se révèlent aussi plus réalistes et tolérants: ils consi-

derent que le Québec — c'est-à-dire surtout la région métropolitaine — n'est pas une société homogène comme l'est la région torontoise qui sert de référence aux nationalistes. Aussi font-ils preuve de logique en acceptant que s'affiche dans sa langue une importante minorité dont on reconnaît par ailleurs le droit d'exister et de posséder toutes les institutions socio-culturelles nécessaires à son développement et à son épanouissement.

Les ultras voudraient que la loi 101 conserve l'article grâce auquel, selon eux, on a donné à Montréal un visage français. Mais en réalité, il a permis au gouvernement d'appliquer sur le vrai visage de Montréal un masque horriblement grimacant, comme l'a bien montré dimanche dernier, dans cette page, le confrère Gilbert Brunet, en reproduisant une série de traductions biscornues de raisons sociales dues à la loi 101. En éliminant l'anglais des devantures commerciales pour le remplacer par un infect charabia a-t-on rendu service au français? On a beau vouloir par des lois changer les apparences, la réalité trouve toujours le moyen de se venger.

Plutôt que de chercher à maquiller la réalité, les Québécois, dans l'ensemble favora-

bles aux objectifs de la loi 101 qui visaient à donner prépondérance à la langue de la majorité, à permettre aux francophones de vivre et de travailler dans leur langue, à faire en sorte que le français ne soit plus pour personne un handicap mais même une condition de réussite, les Québécois, dis-je, préféreraient que les pouvoirs publics veillent plutôt à ce que la loi soit véritablement appliquée, notamment là où c'est important pour eux.

Je pense par exemple au domaine commercial. Tous les articles de consommation qui nécessitent un mode d'emploi doivent être accompagnés d'instructions en français. Beaucoup trop de fournisseurs se soustraient encore à cette obligation et plongent dans un grand embarras les francophones unilingues en leur expliquant dans une langue qu'ils ne comprennent pas la manière d'utiliser le produit acheté. Une lacune qui comporte souvent, au surplus, des risques d'accident sérieux.

J'ai le sentiment qu'il y a quelques années les fournisseurs étaient plus respectueux de la loi — sinon de leur clientèle — qu'ils le sont aujourd'hui.

J'imagine qu'en dépit de ces trop nombreuses dérogations

la loi est en général respectée. Mais dans beaucoup de cas la lettre de la loi l'est davantage que le consommateur. Combien de fois celui-ci est-il incapable de comprendre les instructions décrivant l'usage d'un appareil parce que la traduction française a été faite par quelqu'un qui, de toute évidence, n'a jamais appris lui-même à le faire fonctionner.

La traduction française des instructions accompagnant l'appareil vidéo que je viens de me procurer est à première vue parfaite. Les termes sont justes, les phrases sont en bon français, la syntaxe et les règles grammaticales sont respectées. Mais je n'aurais jamais pu en tirer tout ce que j'en attendais si ne m'était pas venu l'idée de consulter le mode d'emploi original, qui est en anglais.

Si la loi 101 a pour but de faire respecter le droit de la majorité franco-québécoise de vivre, de travailler et d'être servie en français, l'affichage unilingue français ne changera pas grand-chose si on ne veille pas à éliminer toutes ces dérogations mineures à l'esprit et à la lettre de la loi. Des dérogations sournoises qui comportent à la longue un danger beaucoup plus grand que la publicité bilingue.



Gilbert Brunet

Gromyko, Shultz et bien au-delà

Un espoir — qui peut encore être déçu — naît de l'accord intervenu mardi entre le secrétaire d'État américain, George Shultz, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, Andrei Gromyko. Quelque part en 1985, quinze ans après le «grand pas pour l'humanité» d'Armstrong sur la Lune, le genre humain pourrait en franchir un autre: freiner la course aux armements, démanteler des armes nucléaires, désencombrer l'espace des satellites destructeurs, consacrer les ressources ainsi libérées à des tâches toutes plus urgentes que la destruction de l'espèce par elle-même.

Dans le contexte où est intervenu l'accord de Genève, les résultats sont maximaux. Depuis plus de 13 mois, les deux géants économiques, politiques et militaires ne se parlaient plus. En deux jours, ils

conviennent non seulement de négocier, mais d'unifier leurs pourparlers: sur les armes intercontinentales, rompues à Vienne en décembre 1983; sur les euromissiles, rompues à Genève en novembre 1983; sur les armes de l'espace, où la recherche américaine a pris une avance qui fait craindre le pire aux Soviétiques. Se parler, c'est déjà bien. Rationaliser des négociations qui n'allaient nulle part, c'est encore mieux.

Les entretiens Gromyko-Shultz n'étaient que préliminaires mais ils étaient essentiels. Chacun sait que le processus sera long et laborieux, mais il s'agissait de relancer la lourde machine. C'est fait, sans ces refus de principe ou ces bluffs que l'on craignait tant. Il fallait que la raison l'emporte un jour ou l'autre, que la logique militaire rentre ses griffes, que les élus des

peuples fassent prévaloir les droits des peuples.

Le monde a atteint, en 1983-84, les nouvelles limites de l'absurde. De longs mois où l'équilibre de la terreur a seul prévalu, sans espoir d'apaisement puisque toutes les négociations étaient rompues. De longs mois à la merci d'accidents, au-dessus de l'Alberta ou de la Norvège. De longs mois à attendre de vaines solutions: la mort d'Andropov puis la défaite électorale de Reagan.

Cela fait 25 ans que les vieilles théories militaires sont dépassées. À l'ère atomique, il ne peut y avoir ni vainqueur ni capitulation. Impliqués ou innocents, tous les peuples y perdent: la destruction mutuelle est assurée depuis 1960. Plus de chantage possible; plus de domination outrageante; plus

de distinction entre l'agresseur et la légitime défense.

Le monde est essoufflé. Les coureurs comme les spectateurs. Des milliards de dollars ont été gaspillés pendant que des millions d'êtres humains mouraient de faim. Le glas des olympiades nucléaires a-t-il vraiment sonné? Ces messieurs du Kremlin et du Pentagone ont-ils enfin compris que trop, c'est trop? Que la croissance effrénée n'a nulle part sa place, surtout quand elle désespère et démobilise tous les jeunes au Nord comme au Sud, à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest?

Tous les yeux du monde — tous ceux qu'on ne bouche pas pour de sinistres raisons d'État — étaient tournés vers Genève. Les quelque 800 journalistes dépêchés sur les lieux n'ont pu percer le secret des pourparlers. Aucune propagande ne s'est servie des traditionnelles «fuites». Shultz et Gromyko ont pu se parler franchement, sérieusement, durement; avec des résultats qui ouvrent les meilleures perspectives pour l'avenir de l'homme. Il était moins cinq; demain il sera moins quatre. Vite à table!

Mécontentement et consternation de la Fédération professionnelle de boxe

L'honorable Jacques Brassard, Ministre des Loisirs, Chasse et Pêche Québec

Examen attentif fait des règlements relatifs à la boxe professionnelle au Québec, tels que parus dans la Gazette officielle en date du 28 novembre 1984, la Fédération de boxe professionnelle du Québec (FBPQ) ne parvient pas à trouver les termes (modérés) qui puissent adéquatement exprimer son mécontentement et sa consternation.

Mécontentement et consternation au sujet de l'esprit en général de ces règlements, qui suintent de préjugés, de conflits de personnalités, de règlements de comptes, de bureaucraties tatillonnes et mesquines, et surtout d'une volonté (inconsciente?) de garrotter la boxe à moyen terme sous les apparences de la vertu, et selon le principe que quiconque est présumé coupable jusqu'à preuve du contraire. Rarement, en effet, n'aura été mieux démontré le vieil adage voulant que le mieux soit l'ennemi du bien.

Mécontentement et consternation en outre au sujet de la lettre même de plusieurs règlements: nous en citerons quelques-uns à titre d'exemples, le temps ne nous permettant pas d'entrer dans tous les détails d'une réglementation copieuse et complexe.

Voici, en gros, ce que nous dénonçons dans les règlements relatifs à la boxe professionnelle du Québec:

- a) Danger de violations des droits de la personne, notamment au chapitre du contrôle antidoping, notamment encore au chapitre de l'admissibilité à l'obtention d'un permis pour une personne ayant été condamnée pour un acte criminel. Ce règlement ne viole-t-il pas l'esprit et la lettre de la Charte des droits et libertés?
b) Violation du droit d'association, en ce qui concerne la Fédération de boxe professionnelle du Québec.
c) Violation du droit des gens de la boxe (les boxeurs surtout, les principaux intéressés) à exercer un contrôle sur les personnes et les règlements qui régissent leur sport et leur gagne-pain.

À cet égard, les boxeurs professionnels étaient et demeurent les seuls athlètes à ne pas jouir de tous leurs droits de citoyens à part entière dans une société libre et démocratique. La boxe était, et demeure, une activité en tutelle, et ce au nom de principes périmés qui pouvaient se comprendre, et peut-être même se justifier à une époque donnée, mais qui sont aujourd'hui antidémocratiques à leur face même et de ce fait aussi inadmissibles qu'intolérables.

Cette situation proprement scandaleuse, nous l'avons dénoncée dans un mémoire, qui est demeuré lettre morte!

Cette situation est d'autant moins excusable et compréhensible qu'elle contrevient à l'esprit et à la lettre du Livre blanc de votre gouvernement, monsieur le ministre. Elle contrevient en outre à une recommandation même du rapport de la Régie sur le rôle d'une fédération ou d'une association de la boxe professionnelle du Québec. Elle contrevient encore à un engagement formel de l'un de vos prédécesseurs, le ministre Lucien Lessard, soit celui d'encourager le

regroupement des gens de la boxe au sein d'une fédération démocratique et responsable» (sic).

Aussi sommes-nous en droit de dénoncer une réglementation qui fait fi des principes du gouvernement actuel en matière de sport; qui fait fi de ses propres recommandations, qui fait fi enfin des engagements formels pris par un ministre responsable à l'endroit des gens de la boxe.

Toujours en gros, nous dénonçons l'imprécision de certains règlements, ouvrant ainsi toutes grandes les portes à des appréciations personnelles, bref à l'arbitraire le plus absolu. Nous portons particulièrement votre attention au règlement no 8, qui interdit dans la publicité d'une présentation de boxe toute incitation à la violence.

Compte tenu de la nature même de la boxe, sport de combat, qui interprétera ce règlement, et à la lumière de quels critères objectifs, sans tomber dans le pur arbitraire?

Nous voyons en outre dans ce règlement un acte de censure et une atteinte certaine au droit de libre expression.

En outre, qu'est-il attendu par publicité, aux termes de ce règlement? Les encarts, payés par l'organisateur lors des journaux seulement? Ou aussi les déclarations des boxeurs au cours des conférences de presse, au cours d'interviews subséquentes accordées aux divers médias?

Nous attirons aussi votre attention, monsieur le ministre, sur les règlements nos 46 (article 9) et 55 relatifs au contrôle antidoping et aux drogues interdites.

Un contrôle de cette importance — eu égard aux droits de la personne! — doit être réglementé dans ses plus infimes détails, et non pas imposé en vrac, comme c'est présentement le cas. Chaque étape de son processus doit être clairement définie et délimitée, et les droits de recours de l'intéressé encore plus clairement explicités; ce qui n'est toujours pas le cas.

Il importe aussi de décrire avec soin les conditions concrètes dans lesquelles ces contrôles seront exercés. La liste des produits interdits doit être également publiée comme c'est le cas aux Jeux olympiques notamment, et dans la réglementation de plusieurs fédérations sportives. Tels que formulés, ces règlements sont inadmissibles et offrent matière à nombre de poursuites devant les tribunaux.

Au chapitre des règlements relatifs aux obligations de l'organisateur ou du promoteur (tout en soulignant l'absence incompréhensible du matchmaker, l'homme clé par excellence...), nous devons dénoncer de façon toute particulière les règlements no 29 (deuxième paragraphe), et no 31.

Si ces règlements étaient maintenus tels que formulés, ce serait à court terme, et sûrement à moyen terme la mort de la boxe professionnelle au Québec.

Que l'on nous comprenne bien: nous ne cherchons pas ici à dramatiser la situation, ni à noircir le tableau à dessein. Exiger la somme de \$5,000 pour un permis d'organisateur ou de promoteur, cela signifie à toutes fins pratiques:

- 1) l'instauration d'un monopole de fait dans la promotion et/ou l'organisation de la boxe professionnelle au Québec, avec

tous les abus qui en découlent, et que déjà l'on déplore;

2) la mise à mort des petits promoteurs ou organisateurs de ce qu'on appelle les «soirées de club», la condition sine qua non de sa survie et de sa prospérité;

3) la condamnation au chômage des jeunes boxeurs et des débutants qui n'auraient pas l'heur de plaire au «gros» organisateur, ou qui n'offriraient pas des garanties de rentabilité suffisantes.

Aurait-on voulu tuer la boxe en douceur qu'on n'aurait pas agi autrement. Sans chercher de sombres desseins entre les lignes, nous avons plusieurs raisons sérieuses de dénoncer un règlement inadmissible, et par ailleurs antidémocratique, à sa face même.

De plus, nous devons condamner le règlement punissant de la somme de \$1,000 l'organisateur ou le promoteur qui devrait reporter un programme de base pour des raisons valables, la blessure de l'un des finalistes à l'entraînement, par exemple.

Dans la formulation actuelle du règlement, il en coûterait alors \$6,000 pour l'obtention d'un nouveau permis.

Nous condamnons en outre le règlement voulant que l'organisateur-promoteur perde la somme de \$5,000 s'il contrevient à un programme de boxe, même pour une raison valable, la blessure de l'un des finalistes toujours par exemple.

L'esprit même de ce règlement est pernicieux au départ. Il est l'image on ne saurait plus éloquent des méfaits de la bureaucratie dans ce qu'elle comporte de plus arbitraire et de plus caricatural. Il démontre, une fois de plus, et une fois de trop, qu'il en coûte toujours trois et quatre fois plus cher aux intéressés quand l'État s'ingère en lieu et place de l'entreprise privée.

Toujours au même sujet, nous condamnons les règlements nos 32, 33, 34 et 40 relatifs au nombre de préposés à la sécurité. Ce nombre est excessif, et entraînerait un coût additionnel estimé à \$2,500 pour l'organisateur-promoteur d'un programme auquel assisteraient 3,000 spectateurs.

De grâce, réfléchissons un peu! Aux \$5,000 pour le permis, aux \$2,500 en frais de sécurité, il faut ajouter les frais de location du centre sportif, de l'équipement requis, du service d'ambulance, de l'équipement sportif, les assurances, etc., et ce avant même que le promoteur-organisateur ait versé un seul dollar aux boxeurs. C'est du délire.

Par ailleurs, comment expliquer et surtout justifier le règlement no 17 limitant à 2% du nombre de places autorisées dans le centre sportif le nombre de billets complémentaires? Au nom de quel principe interdira-t-on au promoteur-organisateur de donner une section entière à des handicapés, par exemple, ou à des membres d'un club de l'Age d'Or, ou à un groupe de citoyens démunis?

Ce règlement est d'autant plus inadmissible qu'il n'affecte en rien les revenus de la Régie, mais seul le portefeuille de l'organisateur-promoteur, qui conserve toujours son droit (du moins l'espérons-nous) à disposer de son argent comme bon lui semble, sans l'intervention d'une horde de fonctionnaires.

Au nom de quel principe encore le règlement no 39 fait-il obligation à l'organisateur de «mettre à la disposition des journalistes une salle de presse» (sic)? Ce règlement nous paraît être une intrusion indue dans la gestion des affaires de l'organisateur, et ne concerne en rien ni la sécurité des boxeurs ni la protection du public.

Nous dénonçons en outre le règlement no 41 qui donne à la Régie le contrôle absolu des admissions aux salles d'habilitation. Dans sa formulation actuelle, l'admission relèvera du bon vouloir ou de l'humour du prince. Il appartient, selon nous, au seul boxeur de décider (en dehors des officiels) qui aura accès à son vestiaire avant ou après le match. Son droit à l'intimité est sacré. S'il lui plaît de s'entourer de son médecin personnel, d'un prêtre, de sa femme, de sa famille, de ses amis, avant ou après son match, c'est son droit le plus strict. Voilà un autre exemple de ces contrôles tatillonnes et excessifs dont nous dénonçons l'esprit au tout début de ce mémoire.

Le temps passe et les délais pressent; il nous faut donc couper court. Nombre d'autres règlements mériteraient des commentaires, exigeraient des précisions. Nombre d'autres nous semblent excessifs ou dangereusement arbitraires. Notamment le règlement no 140, article 3e: «Un boxeur doit être considéré «knock down» dans l'une ou l'autre des situations suivantes: (...) 3e: chaque fois que l'arbitre le juge nécessaire à la suite d'un coup légal.» (sic)

Texte bien inoffensif, en apparence. Le fait néanmoins demeure que ce règlement chassera du Québec la tenue de tout match de championnat mondial. Rien de moins!

En outre, nombre de nos commentaires devraient être assortis d'exemples concrets, de certaines nuances et provoquer un dialogue constructif. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous vous demandons, monsieur le ministre, la tenue d'une commission parlementaire dans les meilleurs délais.

Il vous serait alors possible, comme à nous, de revoir et de réviser ces règlements avec le sérieux et la sérénité voulus. Les membres de la Fédération pourraient aussi vous décrire leur rôle dans la régie même du sport qu'ils connaissent mieux que quiconque, et qu'ils aiment. Les gens du milieu pourraient — enfin! — être entendus de leur ministre. Lui exposer leurs points de vue, et assez vraisemblablement le faire profiter de leur sagesse et de leur expérience.

Il ne s'agit certes pas, monsieur le ministre, de tuer le temps et de remettre une décision aux calendes grecques. Mais nous avons déjà attendu... presque cinq (5) ans la publication de ces règlements. Ce ne sont pas deux ou trois mois de plus qui feront problème. Bien au contraire, les gens de la boxe auraient enfin le sentiment qu'on ne les méprise plus et que leur ministre veut bien les entendre, peut-être même les comprendre.

En espérant de votre part une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Louis CHANTIGNY, Président de la Fédération de boxe professionnelle du Québec



Lysiane Gagnon

Les faux procès

Le terrible gâchis de la Commission Grange, qui devait élucider la mort mystérieuse de 23 bébés au Toronto's Hospital for Sick Children, et qui n'a réussi qu'à salir irrémédiablement au moins deux réputations sans par ailleurs rien découvrir de neuf, évoque ces autres gâchis que furent, au Québec, la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) ou la Commission Keable sur le rôle de la police dans la crise d'octobre.

Dans tous ces cas, le scénario fut le même: pour trouver des coupables que le système judiciaire est incapable de désigner ou d'accuser faute de preuves, l'État met sur pied une commission d'enquête dotée de pouvoirs exorbitants, qui convoque des audiences publiques dans lesquelles les «témoins» sur lesquels planent des soupçons sont mis au pilori sans par ailleurs disposer de la défense régulière dont ils bénéficieraient dans un procès en bonne et due forme. En cours de route, d'autres acteurs secondaires sont eux aussi «incriminés» aux yeux de l'opinion publique, ou amenés à révéler des détails qui nuisent à leur réputation.

Contrairement aux cours de justice «normales», ces commissions admettent et encouragent la présence des caméras. Elles sont donc particulièrement périlleuses pour les individus, d'autant plus que ces spectacles télévisés sont fort populaires, l'objet des commissions d'enquête étant souvent très «spectaculaire».

On a vu, lors des audiences de la CECO télédiffusées en direct, de pauvres illettrés ayant participé au trafic de la viande avariée se faire interroger par un procureur démagogue, manifestement excité par l'idée d'apparaître au petit écran. En principe, c'est aux «gros» du crime organisé qu'on s'en prenait, mais en pratique, ceux qui ont été les premiers à écopier, dans l'opinion, furent les «petits» incapables de se défendre de façon articulée. Impitoyable, la télé nous montrait un genre dénonçant son beau-père, un cultivateur coupable d'avoir vendu ses vaches malades balbutiant sous les assauts verbaux de ces messieurs du tribunal qui ridiculisaient ses pauvres explications... De tous ces gens qui furent entraînés dans la boue, aucun ne fut ensuite soumis à des poursuites. Faut-il en déduire qu'ils étaient innocents, ou qu'une commission d'enquête, même dotée de pouvoirs particuliers, ne peut réussir là où le système judiciaire normal échoue?

Sous l'angle des droits individuels, les audiences de la Commission Keable n'ont pas été plus édifiantes. Un politicien et un sous-ministre — deux hommes parfaitement honorables — ont vu leur réputation entachée par le témoignage d'une ex-indicatrice qui était devenue le «témoin-vedette» de la commission. Un jeune professeur — désigné comme complice du FLQ — a vu sa carrière s'effondrer. Un indicateur de police a été brutalement «découvert» en pleine cour par le commissaire Keable, et brutalement expulsé du Palais de Justice, sans protection, au risque de se faire lyncher par les membres des groupuscules qu'il avait infiltrés.

La Commission Keable a-t-elle donné quelque chose? Là non plus, rien de tangible n'en est sorti. Encore des fonds publics dépensés en pure perte, pour des raisons politiques, par un gouvernement qui aurait aimé prouver que la crise du FLQ était une invention de la police fédérale. Tous ceux qui, dans le cours de l'enquête, ont été ébloués, se sont retrouvés seuls pour recoller les morceaux de leur vie.

La Commission Grange, à Toronto, n'a pas obéi à d'autres règles. Elle fut instituée parce que l'enquête policière n'avait pas abouti, parce que la première accusée, l'infirmière Susan Nelles, avait dû être acquittée faute de preuves, parce que le gouvernement ontarien espérait par là calmer l'opinion publique.

Résultat: encore une fois des fonds publics engloutis pour rien, des réputations irrémédiablement salies, des «accusations» qui planent sans leur cible principale, l'infirmière Phyllis Trayner, puisse jamais pouvoir s'y soustraire, puisqu'elle n'aura jamais de procès.

Question: si les «suspects», dans cette affaire, avaient été des médecins plutôt que des infirmières, auraient-ils été soumis à un pareil traitement?

Susan Nelles avait été, dans un premier temps, victime de la police. Lors du premier interrogatoire, elle refusa de parler sans la présence d'un avocat. C'était son droit le plus strict? Évidemment. Mais les policiers jugèrent que ce n'était pas là le comportement d'une «innocente». D'après eux, en effet, seul un coupable songe à faire valoir ses droits. Elle fut donc traduite en justice, et finalement exonérée faute de preuves... mais dans l'intervalle, elle s'était acquittée la réputation d'une tueuse d'enfants, et son père était mort d'une crise cardiaque qui peut être attribuable à l'indicible douleur que doit avoir un père, pédiatre par surcroît, quand il apprend que sa fille est accusée d'avoir assassiné les enfants malades qui étaient sous sa garde.

La Commission Grange — dont le mandat était d'élucider les morts et d'analyser le rôle de la police — força Mme Nelles, à peine relevée de sa première épreuve, à revenir se prêter à l'interrogatoire, mais cette fois sous le feu des caméras. Cela dura des mois et des mois.

Le rapport Grange sort enfin: tout cela, c'était pour rien. Le commissaire s'obstine à affirmer que les morts sont dues à des meurtres, mais, à la fois parce que son mandat le lui interdit et parce qu'il n'en a pas trouvé, il ne désigne aucun coupable.

(Ce verdict de mort non-naturelle est lui-même contestable: au moins quatre experts, les Drs Burton, biochimiste à l'Université de la Colombie britannique, Macklem, doyen de la faculté de médecine à McGill, Russell de l'Université d'Alberta, et Seldin du Hospital for Sick Children, ont affirmé qu'il est présomptueux d'attribuer ces morts à des meurtres, parce que le niveau de dioxine trouvé dans les petits cadavres — niveau du reste inférieur à celui décelé chez certains vivants — pouvait être attribuable à d'autres causes qu'à une surdose délibérément administrée, et que les autopsies n'ont pas été pratiquées selon toutes les règles.)

Ce n'est pas tout: la Commission Grange exonère indirectement Mme Nelles en suggérant à la province de rembourser ses frais juridiques, mais laisse Mme Trayner en proie aux soupçons... sans l'incriminer mais sans l'exonérer non plus. Cette dernière a été l'infirmière la plus malmenée par l'ensemble des témoignages, parce qu'elle était à la tête de l'équipe de l'unité de soins concernée, qu'elle a été victime de témoignages négatifs de la part de certaines subordonnées, et qu'elle était présente aux moments où les morts se produisaient.

Aux yeux de l'opinion publique, l'équation fut la suivante: si ce n'est Susan Nelles, c'est donc Phyllis Trayner. Il n'y a pourtant, contre cette dernière, ni preuve ni indice clair, et la Commission Grange reforme son livre sans qu'on en sache plus long sur cette terrible énigme. Mme Trayner, qui était déjà en congé avec solde, a choisi de changer de métier. Que pouvait-elle faire d'autre?

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.
• Les correspondants doivent inscrire fidèlement leurs noms, adresse et numéro de téléphone.
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
• Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.
• Prière d'adresser vos lettres, comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4900, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Une lettre à M. Louis Robichaud Le bilinguisme au Nouveau-Brunswick

Par la voix de votre journal permettez-moi d'exprimer ma très grande déception des propos tenus récemment par l'honorable Louis Robichaud à propos des auditions publiques au sujet du bilinguisme au Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est de son interprétation de la loi régissant le bilinguisme telle qu'exprimée à la télé régionale de Moncton le 7 décembre dernier, il ne peut prétendre jouir du bénéfice du doute. Il doit admettre qu'en toute connaissance de cause, et pour ses propres fins, il a attribué à cette loi une interprétation qu'il savait fautive. Ses propos étaient ceux d'un Anglophone fanatique ou d'un Acadien assimilé, et Dieu sait s'il y en a trop dans ces deux catégories. Conséquemment, ses propos ne furent pas dignes de lui ni de la très digne fonction qu'il occupe.

Il parle de paix. Moi aussi je suis pour la paix. Mais à quel prix? Je pense qu'il ne serait pas extravagant de soupçonner que les Anglo de la région de Frédéricton (autrefois sainte-Anne) qui se sont manifestés si ardemment contre le bilinguisme sont descendants des loyalistes qui ont déplacé les Acadiens de la région pour une deuxième fois. Je suggère à l'honorable Louis de lire (ou relire) le neuvième chapitre de la Survivance acadienne du Frère Antoine Bernard, c. s. v.

Je me rappelle d'avoir entendu Antoine Maillet souligner, dans une conférence, la grande misère d'antan de l'Université Saint-Joseph de faire reconnaître par la

province les cours d'été destinés aux enseignants acadiens. Je me rappelle aussi l'épisode de Leonard Jones à Moncton.

Où on peut vraiment dire que depuis la déportation, le N.-B. a connu une existence paisible, mais au prix de combien de souffrances et d'injustices endurées par les Acadiens. Il faut admettre que beaucoup d'Acadiens ont été déplacés au moins deux fois et qu'ensuite ils ont toujours été brimés dans leur épanouissement par la domination anglaise. À chaque fois que, de peine et de misère, ils conquièrent ou essaient de conquiérer des droits ils se trouvent en butte à des réactions négatives acerbes et virulentes.

C'est un fait très reconnu que la population acadienne est maintenant aux environs de trente pourcent de la population globale du N.-B. et que, par contre, elle ne jouit que de quinze pour-cent des emplois du secteur public. Cela aussi, c'est très paisible pour les Anglo. Est-ce que cette situation doit se maintenir? Monsieur Robichaud a lui-même qualifié d'extravagante la prétention des Anglo qu'ils se sentent menacés dans leur existence par le fait français. S'ils se sentent menacés, c'est qu'ils craignent qu'un jour justice soit faite. Ils savent fort bien qu'au N.-B., comme ailleurs, il y a seulement un gâteau à partager. Conséquemment ils préviennent que, si un jour les Acadiens obtiennent leur part du gâteau, ils leur en restera un peu moins et c'est là que réside tout le problème.

Je prends plaisir à dire à l'occasion une vérité, et je ne sais plus si elle est de moi ou si je l'ai empruntée, mais elle veut tout simplement qu'à chaque fois qu'une minorité est traitée en égale une injustice est commise. Si le traitement est moindre, l'injustice est d'autant plus grande.

Tout le monde sait que l'honorable Louis Robichaud est ex-premier ministre du N.-B. C'était sans doute avant la vogue du bilinguisme. Ma mémoire m'indique qu'il était reconnu alors comme un Acadien assez bien étoffé. J'aimerais croire qu'il n'y a pas eu chez lui un changement d'attitude, mais qu'il réprime tout simplement son honnêteté foncière afin de pouvoir attaquer un gouvernement d'une autre couleur politique que la sienne, ce qui ne serait déjà pas très bien.

Nous avons été privilégiés cet automne de recevoir la visite du pape Jean-Paul II. Je recommande à l'honorable sénateur de lire et relire ses discours. Il y verra jusqu'à quel point il a insisté sur l'importance de la culture dans la survivance et le développement des peuples et sur les droits des minorités.

Les Acadiens sont déjà assez faiblement représentés dans les deux chambres à Ottawa. Les quelques représentants que nous y avons nous devons d'y défendre nos droits et non les privilèges exagérés de la majorité.

Denis GALLANT, père Charlottetown Ile du Prince-Édouard

La taxation

Les petits propriétaires de Montréal écopèrent d'une hausse de taxe foncière équivalente au double du taux d'inflation de 1985. Les propriétaires de duplex subirent une hausse de 8,1% (8,9% pour un triplex et 9,9% pour un multiplex) tandis que les propriétaires de maisons unifamiliales auront une hausse de 3,6%.

En 1985, le taux général de la taxe foncière sera de 2.62% du 100% d'évaluation sans compter la taxe olympique. Les taux de taxe foncière de nos voisins en 1985 seront les suivants:

- Laval, 2.20%; Ville d'Anjou, 2.04%; Montréal-Nord, 0.58%; Outremont, 2.30%; Longueuil, 2.38%; Ville LaSalle, 2.39%; Ville St-Laurent, 2.16%.

L'administration municipale de Montréal se maintient toujours au premier rang.

Michel BENOIT, comptable agréé Montréal

L'obscénité

Dans LA PRESSE l'on rapportait récemment que «des groupes féministes portaient des accusations d'obscénité» à cause de certaines photos de Penthouse représentant des femmes attachées, certaines pendues aux arbres. Pourquoi ne s'émeut-on pas davantage devant les photos obscènes de méres squelettiques tenant dans leurs bras leurs enfants morts? Et toutes ces photos de guerres, accidents, tortures, ces «zocoides»?

Louise de gonzague Pelletier Brossard

IL SERA AUSSI DES COMMÉMORATIONS ALLEMANDES DU 8 MAI

Brian Mulroney sera reçu en France au mois de mai

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, effectuera une visite en France du 5 au 8 mai prochain.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris de source sûre que M. Mulroney a accepté une invitation en ce sens du gouvernement français, et qu'il a également accepté de participer aux activités organisées en Allemagne de l'Ouest à l'occasion du quarantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale, le 8 mai.

M. Mulroney devait de toute manière se rendre à Bonn du 2 au 4 mai pour participer au Sommet économique des sept pays les plus industrialisés.

Or, le gouvernement de Bonn, qui avait été écarté l'an dernier des activités marquant le quarantième anniversaire du débarquement des troupes alliées en Normandie en 1944, a pris l'initiative de célébrer la fin de la deuxième guerre mondiale sur son territoire cette année.

Le printemps dernier, de nombreux anciens combattants allemands auraient aimé participer aux célébrations marquant l'anniversaire du débarquement en France. Ils avaient été offensés du refus des autorités françaises.

D'autres célébrations auraient sans doute été organisées cette année pour marquer l'anniversaire de la fin de la guerre, mais Bonn a décidé de prendre les devants, même si cet événement ravive des souvenirs difficiles pour le peuple allemand.

Le président français, M. François Mitterrand, a accepté d'y participer, tout comme M. Mulroney. La présence du président américain, M. Ronald Reagan, à ces activités n'a pas encore été confirmée.

M. Mulroney profitera de son côté de l'intervalle entre la fin du sommet économique, le 4 mai, et les activités du quarantième anniversaire, le 8 mai, pour répondre à l'invitation que lui a lancée le premier ministre français, M. Laurent Fabius, lors de sa visite au Canada, l'autisme dernier.

LA PRESSE a par ailleurs appris que les principaux pays industrialisés pourraient profiter de leur sommet économique pour adopter une résolution les engageant à mettre leurs efforts en commun pour régler les problèmes de la faim en Afrique.

L'an dernier, il avait été question d'une telle résolution lors des réunions préparatoires au sommet, mais l'idée n'avait pas été retenue en raison des réticences de certains pays membres.

Cette année, le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, a décidé de faire pression pour obtenir l'adoption d'une telle résolution. Les négociations ne sont pas terminées à ce sujet au niveau des fonctionnaires, mais les représentants canadiens à ces discussions voient mal comment les pays industrialisés pourraient ignorer cette question en 1985, compte tenu des problèmes actuels en Éthiopie. « La question est de savoir s'il sera possible d'adopter une résolution qui sera autre chose que des vœux pieux », a expliqué un fonctionnaire canadien.

Le Devoir a 75 ans aujourd'hui



Henri Bourassa, tribun nationaliste, journal à la main.

Le Devoir souffle aujourd'hui ses 75 bougies. L'anniversaire donnera lieu à une fête de famille dans l'immeuble de la rue Saint-Sacrement qui abrite l'entreprise depuis 1972. Pas de fanfare ni de feu d'artifice. C'est, de la façon la plus intellectuelle, que Le Devoir célébrera, tout au long de l'année, l'étape de parcours qu'il a atteint.

DENIS MASSE

Aujourd'hui même, la centaine d'employés de l'entreprise fera une brève pause, au milieu de la besogne quotidienne, autour d'un « ancien de la maison » qui vient, à point nommé, de publier une histoire des 75 ans du Devoir.

L'ouvrage de Pierre-Philippe Gingras, sûrement pas un fils ingrat de la vénérable institution, paraît aujourd'hui même chez Libre Expression.

Au début de la matinée, Jean-Louis Roy, directeur de l'entreprise — Le Devoir n'en est qu'à son cinquième directeur — aura réuni les représentants des médias pour faire le point sur ce journal « de facture si différente de tous les quotidiens publiés en Amérique du Nord », selon une expression qui lui est chère.

Après la crise profonde qui a ébranlé l'entreprise de presse en 1981, quatre mois seulement après l'arrivée du successeur de M. Ryan, Le Devoir affiche aujourd'hui le retour au beau fixe. Il y a un an à peine, des difficultés faisaient craindre pour la survie du journal fondé en 1910 par le réformateur et nationaliste Henri Bourassa. Mais le journal semble persister dans « le miracle » qui l'a tenu en vie jusqu'à maintenant.

Une surprise est prévue: pour la première fois de son existence, Le Devoir qui vient à peine de quitter la redingote austère qui était sa toilette coutumière, publiera une édition tabloïd le 26 janvier. Ce cahier spécial promet une rétrospective des combats menés par le journal depuis l'avènement de la Révolution tranquille au Québec et sera écrit par les anciens, ceux, par exemple, qui ont travaillé dans les locaux de la rue Notre-Dame.

Fidèle à son image, c'est donc avec le plus grand sérieux que le quotidien entend célébrer son 75e anniversaire. Est-il utile de rappeler que Le Devoir fut pendant longtemps, au temps de la forte influence cléricale, le seul journal à être admis dans nos collèges classiques, à part peut-être L'Action catholique, pour les plus jeunes.

Aujourd'hui encore, le journal s'abstient de publier toute bande dessinée et met l'accent sur les domaines — affaires économiques et culturelles —, qui se passent volontiers d'humour.

À une époque où l'on lançait de nouvelles feuilles presque chaque semaine, Le Devoir correspondait, en 1910, aux vues de Bourassa pour diffuser ses idées et les soutenir; il ne fut donc qu'un instrument pour l'homme qui combattait par-dessus tout l'impérialisme et prônait une plus grande autonomie pour les provinces.

Georges Pelletier, qui avait été correspondant parlementaire à Ottawa dans les premières années du Devoir succéda au fondateur en 1932; il resta à la barre jusqu'à sa mort, en 1947. Gérard Filion, qui avait fait sa marque à l'Union catholique des cultivateurs, prendra la relève et l'assurera pendant 16 ans, malgré son dédain naturel pour écrire. Choisi par Filion lorsque celui-ci en aura eu assez, Claude Ryan sera le quatrième directeur du Devoir après avoir oeuvré à l'Action catholique. Il s'est écoulé trois ans avant que le directeur actuel, M. Roy, vienne fouler les empreintes laissées par les quatre géants qui l'ont précédé.

LA PRESSE publiait depuis 25 ans — ce qui se conçoit sans grand effort mathématique — quand Le Devoir est né, le 10 janvier 1910. Le lendemain, au bas de la page éditoriale, paraissait un entrefilet « saluant cordialement l'apparition du nouveau confrère ». Et l'éditorialiste concluait sobrement: « Il y a place sous le soleil pour toutes les opinions exprimées avec loyauté et rectitude. » Ces mots, bien sûr, n'ont rien perdu aujourd'hui de leur justesse.

Un comité de trois ministres va faire, en deux semaines, le point sur la loi 101

QUÉBEC — Une semaine après avoir décidé de porter en appel le jugement de la Cour supérieure qui rend inopérant une partie de la loi 101 sur l'affichage unilingue français, le gouvernement a annoncé hier la formation d'un comité de trois ministres chargés de faire le point sur l'état de la question linguistique au Québec et de proposer des recommandations précises d'ici deux semaines.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Le premier ministre par intérim, Bernard Landry, a expliqué hier que les ministres Gérard Gauthier, François Gendron et Pierre-Marc Johnson avaient été chargés de revoir le dossier afin de pouvoir en discuter au retour de vacances du premier ministre Lévesque.

Rappelons qu'une révision de la loi 101 a déjà eu lieu à l'automne de 1983 et qu'elle avait donné lieu à d'importantes modifications.

Par ailleurs, M. Landry a indiqué que même si la partie de la loi 101 ayant trait à l'affichage continuait de s'appliquer jusqu'à ce qu'elle n'ait été cassée définitivement par une autre cour, il n'était pas dans l'intention du ministre de la Justice de poursuivre

les délinquants devant les tribunaux.

« Le ministre de la Justice, qui est le maître de la procédure dans le cas de poursuites linguistiques, a dit qu'aucune cause ne serait portée devant les tribunaux, ce qui n'empêchera pas la Commission de surveillance de la langue française de continuer à

donner des avis aux délinquants », a dit M. Landry.

Le ministre du Commerce extérieur et des Relations internationales croit que cette question de la langue pourrait connaître des rebondissements au congrès spécial du PQ, le 19 janvier à Montréal.

Pour l'instant, le conseil des

ministres se dit résolu à promouvoir la langue française et le visage français du Québec et à éviter un retour au temps de la loi 22 du gouvernement Bourassa.

Cette attitude contraste avec la position défendue par le président du Mouvement national des Québécois, Gilles Rhéaume, qui réclame une nouvelle loi linguistique.

Pour Turner, il est normal que Mulroney reste très populaire

(PC) — Le chef libéral du Canada, John Turner, ne voit rien d'extraordinaire dans le fait que le Parti conservateur jouisse de la faveur populaire. Il considère qu'il s'agit là d'une situation maintes fois observée.

« Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement élu par une majorité massive jouit d'une approbation prépondérante pendant des mois. En 1968, ce fut la même chose avec M. Trudeau et également en 1958, avec M. Diefenbaker. »

« Les Canadiens veulent que ce nouveau gouvernement réussisse. Ils donnent donc leur accord à ce gouvernement pendant un certain temps. »

Un sondage CROP publié hier dans le Globe and Mail de Toronto révèle que 57 p. cent des Canadiens appuient les conservateurs alors que les libéraux recueillent la faveur de 22 p. cent et les néo-démocrates de 20 p. cent d'entre eux.

Le sondage a été réalisé dans la dernière quinzaine de novembre, soit avant que les conservateurs n'amorcent la remise en cause de l'universalité des programmes sociaux, a signalé le chef de l'opposition.

Quant au mince pourcentage qui sépare les libéraux des néo-démocrates, M. Turner estime que le NPD n'a aucune chance de

devenir la solution de rechange au Parti conservateur parce qu'il défend une thèse qui ne peut aller chercher plus qu'un certain nombre de sympathisants.

De passage à Montréal hier, M. Turner était l'invité de Marc Laurendeau dans le cadre d'une émission diffusée à Radio-Québec.

Alors que l'émission s'ouvrait sur quelques propos badins portant sur le temps glacial des derniers jours, M. Turner a dit qu'il n'avait pas eu de problème de démarrage. « Mes batteries sont toujours chargées et nous avons nos propres câbles. »

La santé de Lévesque

QUÉBEC

Denise Leblanc-Bantey et le vote secret

Mme Denise Leblanc-Bantey n'y est pas allée de main morte, le 14 décembre dernier, quand elle a écrit au premier ministre pour réclamer notamment que le choix entre les deux options, se fasse au scrutin secret lors du congrès du 19 janvier.

Elle parlait de tentatives d'intimidation, de manipulation et même de fraude, et allait jusqu'à dire que le PQ acceptait un retour à « cette corruption qu'avaient pratiquée depuis toujours (avant que les péquistes y mettent fin) l'Union nationale et le Parti libéral ».

Sa violente dénonciation lui a valu une cinglante réplique de la vice-présidente du parti, Mme Nadia Assimopoulos. Elle lui reprochait ses « affirmations gratuites » en lui rappelant que le parti n'avait reçu que trois plaintes relativement au déroulement des assemblées.

Or, l'une de ces trois plaintes, qui se rapporte justement à l'assemblée tenue dans la circonscription de l'ex-ministre de la Condition féminine, peut nous expliquer sa subite conversion aux vertus du vote secret.

Le plaignant proteste en effet contre la reprise, au scrutin secret, d'un vote d'abord pris à main levée. Il soutient que la proposition des orthodoxes, présentée par Mme Leblanc-Bantey, a d'abord été défaite lors d'un vote à main levée et qu'il était irrégulier de la reprendre au scrutin secret. La proposition a alors été adoptée par une faible majorité.

On doute fort que le parti donne suite à cette plainte car il n'est pas évident que cette façon de faire soit irrégulière, l'assemblée étant maître de ses procédures. Mais l'incident a pu inspirer Mme Leblanc-Bantey qui ne s'était jamais scandalisée auparavant de ce que toutes les décisions capitales pour le parti aient été prises à main levée.

Les deux autres plaintes, qui portent sur des incidents mineurs, ont aussi été logées par des modérés. Cela peut étonner car les journalistes ont pu constater que les orthodoxes ont aussi été victimes des « trucs » plus ou moins réguliers de leurs adversaires.

L'explication vient probablement de ce que les modérés, bien mieux organisés car s'alignant aux ressources en personnel que fournit le pouvoir, ont été les seuls à penser à se plaindre!

LOUIS FALARDEAU

SONDAGE GALLUP

Moins de Canadiens craignent la force du gouvernement

Le nombre de Canadiens considérant le gouvernement comme la plus grande menace pour le Canada a diminué depuis un an. Il est actuellement de 33 p. cent alors qu'il était de 45 p. cent en juillet 1983.

Présentement, une proportion à peu près semblable considère les syndicats prépondérants (34 p. cent) et un gouvernement fort (33 p. cent) comme la principale menace pour notre pays. Un nombre relativement faible de personnes interrogées (17 p. cent) croit plutôt que la menace vient du côté des grandes entreprises.

Bien que l'inquiétude au sujet du gouvernement ait diminué à l'échelle nationale, dans toutes les régions sauf au Québec, les Canadiens semblent être en attente. Alors que les craintes au sujet des grandes entreprises et des grands syndicats s'expriment par des pourcentages à peu près inchangés, le nombre de personnes qui ne formulent aucune opinion a augmenté considérablement et constitue maintenant 16 p. cent de la population canadienne.

Le tableau suivant démontre qu'avec l'âge, la crainte d'un gouvernement fort fléchit tandis que celle des grands syndicats s'accroît. Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées en novembre, auprès de 1 047 adultes âgés de 18 ans et plus. Pareil échantillonnage est précis à quatre points de pourcentage près, 19 fois sur 20.

La question posée était la suivante: « Quelle est, selon vous, la plus grande menace pour le Canada au cours des années à venir: les grandes entreprises, les syndicats prépondérants ou un gouvernement fort? »

	Grandes entreprises	Syndicats prépondérants	Gouvernement fort	Ne savent pas
À l'échelle du pays:				
— 1984	17%	34%	33%	16%
— 1983	14	34	45	7
— 1981	16	28	44	12
— 1980	20	36	29	16
— 1979	18	34	37	14
— 1978	21	38	35	12
Par régions, actuellement:				
— Maritimes	15	36	32	17
— Québec	13	44	24	19
— Ontario	18	30	39	13
— Prairies	23	23	38	16
— Colom.-Britannique	17	34	29	20
Par groupes d'âge, actuellement:				
— 18 à 29 ans	19	27	41	14
— 30 à 49 ans	20	31	34	15
— 50 ans et plus	13	42	25	19

Note: à cause des réponses multiples, l'addition des pourcentages donne plus de 100 en 1979 et en 1978.

La Croix-Rouge lance un appel d'urgence à toute la population

La Croix-Rouge lance un appel à la population et, particulièrement, aux donneurs des groupes négatifs. Il semble en effet que l'on soit presque à sec de tous les groupes RH négatifs.

On a pu passer les fêtes sans trop d'ennuis à cause de bonnes collectes aux environs de Noël et parce que les chirurgies se limitent alors seulement aux urgences, explique Mme Claude Lefebvre, directrice des communications de la Croix-Rouge. Mais, présentement, nous éprouvons des problèmes. Nous avons besoin de 800 unités de sang quotidiennement et nous suffisons à peine à la demande dans le cas des RH négatifs. Si le plasma peut être congelé et conservé longtemps, ce n'est pas le cas des plaquettes nécessaires au traitement de la leucémie et dont le stock doit être constamment renouvelé.

Pour Mme Lefebvre, il s'agit-là d'un problème presque chronique. « Dès qu'on cesse d'appeler au secours, on semble nous oublier. Pourtant, on ne peut multiplier les appels à l'infini car les gens risqueraient de ne plus réagir... »

Au Reddy Memorial, où il y avait clinique hier, on a à peine recueilli les deux-tiers du volume espéré. « C'est beaucoup plus tranquille qu'on espérait, a admis André Tremblay, directeur aux ressources humaines et aux com-

munications de l'hôpital. Le temps froid y est sûrement pour beaucoup. Et puis, comble de malheur, parmi les volontaires qui se présentent nous devons en refuser plusieurs parce qu'ils souffrent de la grippe. C'est justement parce que le besoin est toujours très grand que nous organisons annuellement notre collecte à la même période. Après tout, une pinte de sang vaut mieux que rien du tout. »

On invite donc le public à se présenter à l'une des cliniques organisées prochainement.

Aujourd'hui

- à la gare Windsor, entre 9 h 15 et 16 h;
- à Saint-Hyacinthe, au 2111 de la rue Laframboise, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30;
- à Canada Packers, au 4^e étage du 1260, rue Mills, de 12 h à 16 h 30;

Demain

- à l'Aréna de Pointe-Claire, 96, rue Douglas Shand, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Kirkland, au 16711, route Trans-Canada, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h;
- à la Place Alexis-Nihon, 1^{er} niveau, de 18 h 30 à 20 h 15.

Évidemment, le public peut toujours se présenter au Centre permanent, au 3131 de la rue Sherbrooke est, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 20 h 30.

AUBAINES EXCEPTIONNELLES RABAIS

moins **20%**

sur des modèles à commander

de **30 à 50%**

sur certains modèles de plancher



CUIR

Les Professionnels du Cuir

tousalon

LAVAL - 315 OUEST, GREENFIELD PARK
boulevard Saint-Martin Tél.: 382-0564 831, boulevard Taschereau Tél.: 465-4802

A. Gold & Sons

VESTONS SPORT
ORD. \$185 ET \$195

\$139

EPARGNEZ
\$46 ou \$56

SOLDE COMPLETS
ORD. \$295

\$199

EPARGNEZ
\$96

GROUPES SPÉCIAUX DE
NOTRE COLLECTION COURANTE

• TISSUS DE CHOIX • GRANDE VARIÉTÉ DE COULEURS ET DE MOTIFS.

MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX À TOUS NOS MAGASINS.

- CENTRE ROCKLAND • 388, STE-CATHERINE O.
- FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • LES PROMENADES ST-BRUNO • LE CARREFOUR LAVAL
- 960, STE-CATHERINE O. • LES GALERIES D'ANJOU

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

125 MAGASINS DANS LES PLUS GRANDS CENTRES COMMERCIAUX

SUPERVENTE BYE BYE 844

ON "SORT" L'INVENTAIRE À COUP DE BALAI!

ATLANTIQUE

Marque	Modèle	Description	État	Maintenant
Orion	14	14" deluxe	\$429.95	\$398.88
Panasonic	3260	14" télécommande	\$429.95	\$398.88
Sony	91CS01	20" auto-color	\$449.95	\$398.88
Panasonic	PC2013	20" deluxe	\$499.95	\$398.88
Sony	62C100	console 26"	\$629.95	\$598.88
Htachi	TS-3600	26" du table	\$599.95	\$788.88
Chaine Stereo		56 watts total avec magnéto-cassette décodeur et haut-parleurs 40 watts total	\$699.95	\$648.88
Chaine Stereo		76 watts total avec table tournante	\$899.95	\$798.88
Recepteurs				
Luxman	RX 101	80 watts total	\$579.95	\$498.88
Luxman	RX 102	120 watts classe	\$799.95	\$648.88
Tables tournantes				
ASL	LT-37	transparente quartz	\$119.95	\$ 88.88
Luxman	PK-99	quartz	\$269.95	\$198.88
Magnétocassette				
Sony	RD-7	dolby	\$ 99.95	\$ 88.88
Htachi	DE-1	dolby b métrix	\$154.95	\$138.88
Lecteurs de disques au laser				
Sony	3-7280	programmateur	\$499.95	\$398.88
Haut-parleurs				
Jans	65	3 voies 65 watts	\$249.95	\$ 98.88/pr

Applicable seulement sur les articles disponibles en inventaire.

TABLE TOURNANTE TANGENTIELLE
ADC LT-31
ÉTAT \$119.95
\$88.88

MAGNETOCASSETTE
SANYO RD-7
ÉTAT \$99.95
\$88.88

JUSQU'À 60% DE RABAIS

Les garanties habituelles du manufacturier et du détaillant sont applicables sur tout achat.

ATLANTIQUE

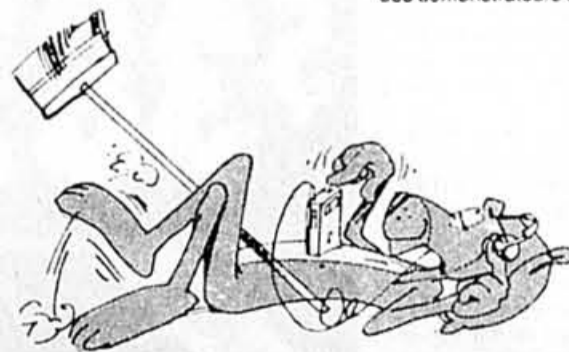
Marque	Modèle	Description	État	Maintenant
Panasonic	PC-1403	14" deluxe	\$429.95	\$398.88
Telefunken	3260	14" télécommande	\$429.95	\$398.88
Sony	91CS01	20" auto-color	\$449.95	\$398.88
Panasonic	PC2013	20" deluxe	\$499.95	\$398.88
Sony	62C100	console 26"	\$629.95	\$598.88
Htachi	TS-3600	26" du table	\$599.95	\$788.88
Video Beta				
Sony	VER-4590	economique	\$479.95	\$398.88
Sony	SL-2300	effets spéciaux	\$499.95	\$478.88
Sony	SL-2401	télécommande	\$499.95	\$478.88
Sony	SL-2410	video parlant	\$799.95	\$698.88
Video VHS				
Fisher	FVH 610	economique	\$549.95	\$478.88
Mitsubishi	HS 306	3 programmes	\$549.95	\$498.88
Htachi	VI-33	télécommande	\$599.95	\$568.88
Htachi	VI-34	télécommande	\$729.95	\$678.88

Ces articles ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.

ATLANTIQUE

Marque	Modèle	Description	État	Maintenant
Sony	RF-45	AM/FM stereo	\$ 39.95	\$ 29.88
Panasonic	RX-1935	AM/FM cassette	\$129.95	\$ 79.88
Panasonic	RX-4940	AM/FM stereo	\$129.95	\$ 98.88
Sony	M-9535	détachable	\$199.95	\$148.88
Clartone	7978	20 watts	\$299.95	\$228.88
Enregistresseurs				
Sony	TCM-5	compteur de bandes	\$179.95	\$ 89.88
Cartouches				
Orion		elliptique	19.95	\$ 7.88
Cassettes vidéo				
Sony	L-750	Beta	\$ 9.95	\$ 8.88
RCA	T-120	VHS	\$ 9.95	\$ 8.88
Cassettes audio				
Sony	LN460	50 minutes	\$ 1.95	\$ 1.38
Sony	LN493	90 minutes	\$ 2.49	\$ 1.98
Écouteurs				
Melotone	MHP-900	mini-écouteur	\$ 14.95	\$ 9.88

Certains modèles peuvent être des démonstrateurs ou fins de séries.



- CENTRE DE LIQUIDATION DE L'EST 6060 Métropolitain est St-Léonard 253-3769
- PLAZA ST-HUBERT 6664, rue St-Hubert Montréal 274-5438
- CENTRE-VILLE 482, Ste-Catherine ouest Montréal 871-8500
- WEST ISLAND MAIL 3239 boul. des Sources Dollard-des-Ormeaux 683-1941
- CENTRE COMMERCIAL GREENFIELD PARK 457, boul. Taschereau Greenfield Park 671-4290
- CENTRE COMMERCIAL ST-MARTIN 965, boul. Curé Labelle Chomedey 682-0350

ATLANTIQUE 6245, boul. Métropolitain est (sortie Langelier) 328-0955 Magasin principal



ATLANTIQUE
VOTRE SPÉCIALISTE DU SON!

Les garanties habituelles du manufacturier et du détaillant sont applicables sur tout achat.

ATLANTIQUE

Québec trouve injustifiées les critiques d'IMAJ 85

(PC) — Le Secrétariat à la jeunesse trouve injustifiées les plaintes formulées mardi, à l'égard du gouvernement québécois, par la présidente du groupe IMAJ 85, Linda Bossé, quant au financement des activités du groupe pour l'année internationale de la jeunesse.

Une porte-parole de l'organisme gouvernemental, Hélène Lacoste, a expliqué hier que plusieurs projets présentés par IMAJ (Initiative d'un mouvement d'animation jeunesse pour l'année internationale de la jeunesse en 1985) avaient été considérés comme étant peu ou pas réalistes et insuffisamment ventilés.

Mme Lacoste souhaite au groupe de jeunes de réussir à convaincre des gens du secteur privé pour qu'ils participent au financement du projet de Village de la jeunesse devant se tenir à la Ronde, l'été prochain.

Elle croit cependant que l'équipe dirigeante d'IMAJ devra parfaire son projet et établir un budget plus réaliste. Mme Lacoste estime que \$200 000 pour animer des centaines de jeunes dans 10 unités pour une période de trois mois est une somme nettement insuffisante.

C'est d'ailleurs cette évaluation irréaliste des coûts, entre autres, qui a amené le président du Conseil du trésor, Michel Clair, à n'octroyer aucune aide pour ce projet.

M. Clair a accordé la somme de \$200 000 pour la réalisation de trois projets: la production d'un bottin des organismes québécois de jeunes, le maintien du journal *Hors d'ordre* et l'organisation d'une semaine de la jeunesse, l'automne prochain.

« Ça devient indécent que les dirigeants d'IMAJ 85 se fâchent parce qu'ils n'ont pas tout l'argent qu'ils veulent », a déclaré Mme Lacoste.

Le gouvernement du Québec n'a pas encore déterminé exactement à quel moment sera lancé officiellement l'année internationale de la jeunesse, décrétée par l'ONU.

Il est question que cela se fasse lors de la présentation de la chanson-thème de l'année internationale pour le Québec, fin janvier ou début février.

« Je regrette que le lancement fait par IMAJ ne l'ait pas été en présence de jeunes », a commenté Mme Lacoste.

En conférence de presse mardi, IMAJ s'était bornée à couper 13 rubans de couleur symbolisant les 13 régions administratives du Québec.

LE RAIF DEMANDE

Pourquoi toucher aux allocations familiales et pas aux pensions de vieillesse ?

Le Réseau d'action et d'information pour les femmes dénonce l'intention du premier ministre Brian Mulroney de s'attaquer aux allocations familiales et aux exemptions fiscales pour enfants, tout en laissant intact le plus coûteux des programmes sociaux, soit celui des pensions de vieillesse.

HUGUETTE ROBERGE

Au cours d'une conférence de presse, en début de semaine, Marcelle Dolmont, porte-parole du RAIF, a qualifié d'aberrant le projet de réduire les compensations financières reconues actuellement aux parents.

« Pourquoi discriminer la famille, cette mini-entreprise dont la production, les enfants, est la plus essentielle de toutes à la société comme à l'économie? » demande-t-elle.

Le RAIF trouve inexplicable qu'on s'attaque à un programme social moins coûteux (\$2,4 milliards pour les allocations familiales et \$800 millions pour les exemptions fiscales pour enfants), sans toucher aux pensions pour les personnes âgées, riches ou pauvres (\$8,3 milliards).

« L'immunité que semblent vouloir accorder le chef du gouvernement et ses ministres aux personnes âgées, quel que soit leur revenu, ne s'explique ni du point de vue social, ni du point de vue économique ou administratif. »

Recommandations

Le RAIF demande au chef du gouvernement et aux ministres des Finances et de la Santé, de considérer ses recommandations qui permettraient à l'Etat une économie d'environ \$3 milliards, redistribuable aux plus démunis:

- maintenir intégralement les allocations familiales pour tous les niveaux de revenus, sans surtaxe, impôt spécial ou non-indexation pour en récupérer une partie;

- transformer l'exemption fiscale pour enfant à charge en crédit d'impôt remboursable;

- transformer l'exemption de personne mariée en montant uniforme versé à la conjointe (ou au conjoint);

- abolir l'exemption en raison d'âge et la déduction pour revenus de retraite;

- abolir la pension de vieillesse pour les personnes âgées qui ont des revenus de \$30 000 et plus, dans un premier temps, niveau qui s'abaisserait ensuite progressivement chaque année jusqu'à un seuil de \$25 000;

- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

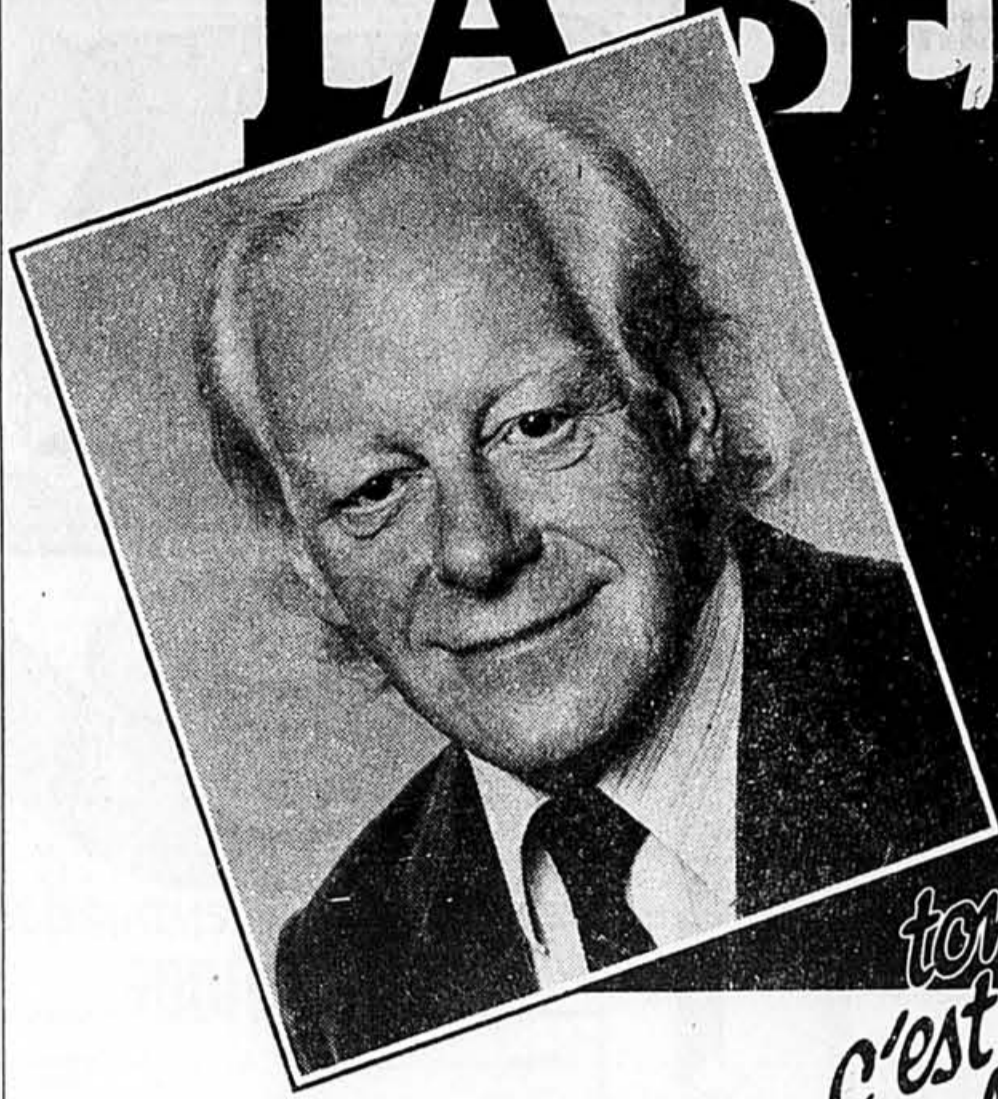
- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

- maintenir la pension de vieillesse de base pour la conjointe sans revenus du conjoint qui a des revenus de \$30 000 ou de \$25 000 (ou pour le conjoint d'une conjointe ayant ces revenus);

- augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfants, pour les parents sous un certain seuil de revenu, augmentation puisée à même les sommes épargnées par la révision du système.

LA BELLE VIE



Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

*ton choix...
c'est toujours
le meilleur*

CKAC 73

LE SUPERMARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

*** ACHETEZ MAINTENANT!**

COMMENCEZ À PAYER EN AVRIL 1985

J.M.
SAUCIER
Électronique Ltée

GRATUIT! \$400

Une valeur de \$400 applicable sur la location de films vidéo ainsi qu'une carte de membre à l'achat d'un vidéo de \$550 et plus.
Frais d'inscription \$10.

Sansui 40 WATTS **80** MOIS DE GARANTIE

- Récepteur AM / FM stéréo Sansui, Modèle R-410, puissance de 20 watts par canal
- Table tournante Sansui, Modèle PD-11, retour automatique entraînement direct
- 2 haut-parleurs à 3 voies SRCA-1

\$387⁹⁹

PIONEER 80 WATTS **80** MOIS DE GARANTIE

CABINET AUDIO INCLUS

- Système AM / FM stéréo
- Amplificateur intégré de 40 watts RMS par canal
- Magnétophone à cassette stéréo avec Dolby, métal LED
- Table tournante semi-automatique avec cellule
- 2 haut-parleurs 2 voies de 60 watts chacun

\$797⁹⁹

Sansui 140 WATTS **80** MOIS DE GARANTIE

INTELLIGENT SUPER COMPO

- Syntonisateur AM-FM stéréo, modèle T-710
- Amplificateur intégré, 70 watts RMS par canal, modèle A-910
- Magnétophone à cassette stéréo Dolby, touche électronique, modèle D-55M
- 2 haut-parleurs, 3 voies, 100 watts chacun, modèle S-930
- Cabinet audio inclus, modèle GX-910
- Table tournante tangentielle semi-automatique. (N.B. égalisateur, timer, double cassette en option).

ÉTAIT \$1798⁹⁹

\$1499⁹⁹

CABINET AUDIO GRATUIT

SHARP MAGNÉTO * CASSETTE **80** MOIS DE GARANTIE

- Indicateur LED
- Modèle RT-110
- Capacité métal
- Système Dolby

\$99⁹⁹

LASER TABLE DE LECTURE AU LASER **80** MOIS DE GARANTIE

- Platine à disque digital
- Accès frontal
- Compteur digital

\$349⁹⁹

Sansui MAGNÉTO * CASSETTE **80** MOIS DE GARANTIE

- Double cassette
- Modèle D-99 MW
- Système Dolby
- Contrôle par ordinateur
- Idéal pour copier

\$299⁹⁹

VOYAGES
TRAVELAIDE
55^e année
au bon accueil des
Canadiens
PERMIS DU QUÉBEC

10,090 ST-LAURENT
Entre Sauvé et Sauriol (Métro Sauvé)
389-3541
SHERBROOKE 2144 ouest, KING 563-9191
VASTE STATIONNEMENT GRATUIT
J.M. SAUCIER Electronique Ltée

boutique KIT INTERNATIONAL^{MD}

VENTE DE JANVIER

20% à 40% de réduction

ETAGÈRE
3 TABLETTES EN MELAMINE

PANNEAU DE TABLE MELAMINE

MONTRÉAL
9555, rue Christophe-Colomb
Montréal (coin Louvain)
Tél.: 389-8489

MONTRÉAL
5826, rue Saint-Hubert
Montréal (metro Rosemont)
Tél.: 272-1122

BELOEIL
508, boul. Laurier
Beloeil (Galerias Monténach)
Tél.: 464-5616

BLAINVILLE
854, boul. Labelle
Tél.: 430-0761
4114

boutique KIT INTERNATIONAL^{MD}

MasterCard VISA

Formation: rencontre fédérale-provinciale la semaine prochaine

■ OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Flora MacDonald, rencontrera le 17 janvier à Toronto ses homologues provinciaux pour discuter des problèmes de formation de la main-d'œuvre. Ottawa consacre chaque année plus de \$1 milliard à la formation et le gouvernement cherche à dépenser ces fonds de façon plus efficace.

MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa

« Cette rencontre a surtout pour but d'harmoniser les programmes fédéraux avec les initiatives provinciales », a déclaré à LA PRESSE Justin de Beaucamp, l'adjoint de Mme MacDonald.

M. de Beaucamp affirme aussi qu'après la rencontre fédérale-provinciale, Mme MacDonald fera rapport au premier ministre Mulroney. La formation de la main-d'œuvre est le premier élément à l'ordre du jour du sommet économique qui réunira les premiers ministres, les 11 et 15 février à Regina.

La réunion de la semaine prochaine, à Toronto, marquera la fin de la période de consultation entreprise en décembre par Mme MacDonald auprès des provinces, des entreprises et des syndicats.

M. de Beaucamp affirme que l'objectif d'Ottawa n'est pas de diminuer les fonds alloués à la formation, « mais de faire des

ajustements pour que les programmes de formation collent mieux aux besoins des travailleurs ».

Pourtant, dans le cadre des compressions budgétaires annoncées en novembre par le ministre des Finances, Michael Wilson, Ottawa a supprimé le programme de formation en industrie, réalisant ainsi une économie de \$10 millions dans le budget fédéral.

Par la même occasion, le gouvernement Mulroney avait aussi abandonné le programme Été Canada. Ce programme, qui coûte \$85 millions, fournit de l'emploi aux étudiants durant l'été. Ottawa a promis qu'il aurait quelque chose à annoncer bientôt pour les étudiants.

« Ne vous en faites pas, dit M. de Beaucamp, le nouveau programme sera mis en place à temps pour que les étudiants puissent présenter leurs demandes d'emploi pour l'été prochain. »

M. de Beaucamp résume la nouvelle philosophie d'Ottawa en matière de formation de la main-d'œuvre de la façon suivante: il faut que l'aide à la formation des travailleurs aboutisse à l'obtention d'un emploi permanent.

Ottawa ne veut pas non plus que la formation serve uniquement de passe-temps ou permette de financer les petites et moyennes entreprises en leur procurant de la main-d'œuvre à bon marché.

VENTE D'ENTREPÔT

\$5,000,000

.....\$5,000 000 de MARCHANDISE DOIT ÊTRE VENDUE.....

<p>LOT #1 TÉLÉCOULEUR 14"</p> <ul style="list-style-type: none"> Auto-réglage de la couleur Correction automatique des teintes 100% transistorisée <p>\$247⁹⁹</p>	<p>LOT #2 TÉLÉCOULEUR 20"</p> <ul style="list-style-type: none"> Auto-réglage de la couleur Correction automatique des teintes Syntonisation UHF-VHF <p>\$347⁹⁹</p>	<p>LOT #3 TÉLÉCOULEUR 20" TÉLÉCOMMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Télécommande infra-rouge 6 fonctions Syntonisation multi-bandes 109 canaux <p>\$457⁹⁹</p>
<p>LOT #4 TÉLÉCOULEUR 20"</p> <ul style="list-style-type: none"> Luminar 20 Commande des couleurs Syntonisateur UHF / VHF Modèle 1985 <p>\$447⁹⁹</p>	<p>LOT #5 MAGNÉSCOPE VHS</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès frontal Programmable 4 programmes / 14 jours Enregistrement 8 heures Télécommande à fil 8 fonctions <p>\$547⁹⁹</p>	<p>LOT #6 TÉLÉCOULEUR 20"</p> <ul style="list-style-type: none"> Commande des couleurs Luminar 20 Syntonisation électronique 105 canaux Télécommande 15 fonctions <p>\$597⁹⁹</p>
<p>LOT #7 MAGNÉSCOPE BETA</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès frontal Programmable sur 10 jours Convertisseur incorporé 105 canaux Télécommande avec fil <p>\$457⁹⁹</p>	<p>LOT #8 MAGNÉSCOPE VHS SANS FIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Syntonisateur 105 canaux Programmable 14 jours / 4 émissions Accès frontal Télécommande 11 fonctions <p>\$597⁹⁹</p>	<p>LOT #9 TÉLÉCOULEUR 26"</p> <ul style="list-style-type: none"> Luminar 20 Ultra APS Commande automatique de fréquence (AFC) Décodeur VIR Style contemporain <p>\$667⁹⁹</p>



Louis Laberge

Négociation: la FTQ n'ira pas en commission parlementaire

■ (PC) — Les trois grandes centrales syndicales se préparent à une épreuve de force pour contrer l'avant-projet de loi du président du Conseil du trésor, Michel Clair, sur la réforme du régime de négociation du secteur public et parapublic, déposé le 20 décembre dernier.

À cet effet, dès lundi prochain, les dirigeants de la FTQ, de la CSN et de la CEQ tiendront une réunion pour discuter des moyens à prendre, a indiqué hier en conférence de presse le président de la FTQ, Louis Laberge.

Déjà, le leader de la FTQ a décidé de ne pas participer à la commission parlementaire que convoquera M. Clair parce que « l'avant-projet de loi nie aux syndiqués le droit à la négociation ».

Le projet de réforme supprime le droit de grève sur la question salariale. Le ministre propose de confier à l'Institut de recherche sur la rémunération paritaire (à créer) le soin de faire le point sur la rémunération globale des employés des secteurs public et parapublic et aussi celle des autres salariés québécois.

Fortis de ces données, syndiqués et représentants patronaux auraient quatre mois pour s'entendre. En fin de parcours cependant, le Conseil du trésor déposerait à l'Assemblée nationale un projet de règlement fixant la rémunération afin que l'opposition parlementaire y réagisse.

Finalement, cinq semaines plus tard, le gouvernement devrait adopter un règlement à ce sujet.

M. Laberge s'en est pris, vertement à la personne du ministre Clair, qu'il a accusé d'avoir fait preuve de mauvaise foi en faisant table rase des points où syndicats et gouvernement s'étaient rapprochés lors des rencontres tenues au cours des trois derniers mois de l'année 1984, soit la décentralisation des négociations et le recours à la médiation.

M. Clair s'était dit prêt à revoir la dernière année des décrets, à la condition que les syndicats acceptent de réformer d'abord le régime de négociation.

Après bien des tergiversations, les syndicats avaient proposé au ministre de discuter parallèlement des deux questions, ce qui n'a pas été accepté par le président du Conseil du trésor, d'où le dépôt de l'avant-projet de loi, quelques jours avant Noël.

Entre 30 000 et 35 000 travailleurs du secteur public et parapublic sont représentés par la FTQ. Mais M. Laberge a promis qu'il fallait s'attendre à « entendre parler du secteur privé de la FTQ ».

Finalement, le président de la FTQ s'est demandé hier si M. Clair « va être là assez longtemps pour imposer sa loi ».

J.M.
SAUCIER
Electronique Ltée

* ACHETEZ MAINTENANT • COMMENCEZ À PAYER EN AVRIL 1985
Acompte de 30% requis. S'applique à tout achat d'un item de \$650 ou plus, sur les articles annoncés ou spécifiquement identifiés en magasin.

80
MOIS DE GARANTIE

* 80 mois de garantie avec un léger supplément

Le phénomène de la violence dans les écoles représente plus qu'un sujet de discussion pour les parents du jeune Sylvain Lesage, un étudiant de l'école polyvalente Saint-Henri.

Le jeune homme a été grièvement blessé lorsqu'il a été assailli par cinq confrères de classe, il y a un an, et il en subira des séquelles permanentes, soutiennent ses parents. Ceux-ci ont logé une poursuite de l'ordre de \$95 000 contre la Commission des écoles catholiques de Montréal, à qui ils reprochent le manque de surveillance dans ses institutions.

De plus, les autorités scolaires connaissaient le caractère difficile des cinq assaillants, qui se seraient rendus coupables de nombreux délits avant l'incident en litige, ajoutent les parents du jeune Sylvain Lesage.

ÉTUDIANT BATTU PAR CINQ DE SES CONFRÈRES

Poursuite de \$95 000 contre la CECM

Ces cinq étudiants de l'école polyvalente Saint-Henri sont également visés par la poursuite logée hier devant la Cour supérieure.

C'est dans le corridor menant à la cafétéria de l'école que Sylvain Lesage a été rossé à coups de poing et de pied au visage, le 13 janvier 1984.

L'étudiant a alors perdu connaissance, est demeuré trois heures dans le coma après avoir été transporté au Montreal Children Hospital. Il a subi un traumatisme cérébral sérieux et est toujours suivi par des spécialistes en

neurochirurgie qui craignent qu'il ne développe des problèmes épileptiques, plaident ses parents.

Autre poursuite

Une autre poursuite déposée hier, devant la Cour supérieure, traite d'un autre incident survenu dans une institution d'enseignement.

Il s'agit d'un cours de chimie qui a apparemment mal tourné, le 7 juin dernier. L'accident s'est produit dans un laboratoire du Collège français de Montréal.

Les parents de la jeune Sarah Ben Slimana, 17 ans, alors étu-

diane en Secondaire V, réclament \$127 000 du Collège et d'un de ses professeurs de chimie, Samir Achkar. Ce dernier donnait un cours sur les techniques de fabrication des feux d'artifice lorsqu'une explosion s'est produite, plaide-t-on devant la Cour supérieure.

L'adolescente a subi des lacerations au visage, a eu une artère sectionnée et une dent cassée; transportée à l'hôpital Sainte-Justine, elle a dû subir plusieurs interventions chirurgicales. Enfin, la jeune fille a complètement perdu son année scolaire, soutiennent ses parents.

ENCAN VOYAGES

OU
Holiday Inn Place Dupuis
Salle Grande, 4e étage
1415 St-Hubert, Montréal

QUAND
Vendredi
11 janvier '85
Information

POURQUOI
Liquidier les vols nolisés
et les forfaits nolisés
encore disponibles

HEURES
Inspection Encan
11-12h 12-13h
337 5542

LE BON VIEUX TEMPS

EST DE RETOUR CHEZ SIMPSON



**MANTEAUX À PRIX
ÉTUDIÉ D'UN
MANUFACTURIER
RÉPUTÉ,
POUR SEULEMENT**

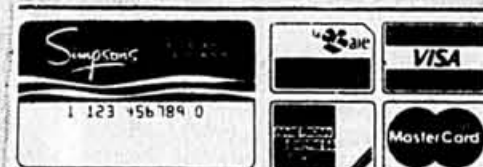
129⁹⁹
VALEUR
SIMPSON

Pour faire face aux grands froids... chauds manteaux de confection canadienne offerts à un prix qui ne grèvera pas votre budget. Voici les caractéristiques de ces manteaux tempête de haute qualité:

- Modèles en polyester/coton rebelle à l'eau, accompagnés d'une chaude doublure en peluche acrylique «Borg»;
- Coupe ample des plus confortables... idéal pour porter par dessus un blazer ou pour voyager;
- Détails mode qui feront fureur.

1. MANTEAU TEMPÊTE TAILLES PETITES. Col ailé. Taupe ou brun. Tailles petites 4 à 14.
2. MANTEAU TEMPÊTE TAILLES MOYENNES. Col Claudine, épaules francées. Taupe ou brun. Tailles moyennes 10 à 18.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT
Manteaux pour dames, 301, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpson du samedi 12 janvier

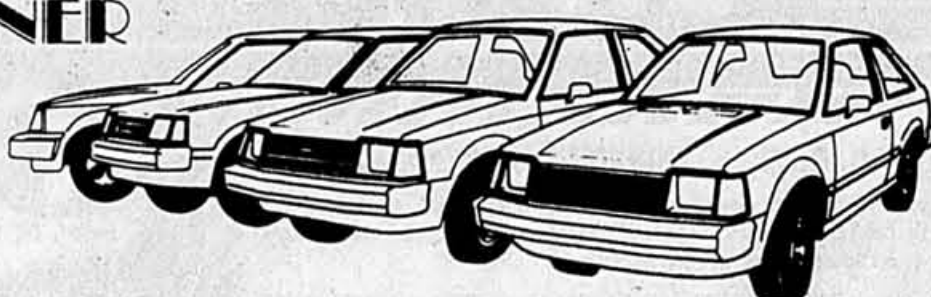
LE CENTRE DE SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSON

situé au 110 Montée-de-Liesse Sud à Ville St-Laurent
SERA FERMÉ DEMAIN VENDREDI 11 JANVIER

VOUS POURRIEZ GAGNER

- 1 - LE MONTANT DE VOTRE ACHAT
- 2 - UNE ESCORT GL 2 PORTES

Vous n'avez qu'à remplir le bon de participation que vous remettra la caissière et à le déposer dans une des boîtes spéciales situées près des escaliers roulants.



Simpson

AUJOURD HUI